

# Travail

LE MAGAZINE DE L'OIT



aggravation de la crise  
de l'emploi en asie



sécurité des  
travailleurs



droits des travailleurs



travail des enfants  
en tanzanie

## CRISES ET DÉFIS

N° 28, février 1999



BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Le magazine *Travail* est publié cinq fois par an par le Bureau de l'information publique du BIT, à Genève. Aussi publié en allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, finnois, hongrois, japonais, norvégien, russe, slovaque, suédois et tchèque.

- **Rédacteur:**  
Thomas Netter
- **Edition allemande:**  
Hans von Rohland
- **Edition arabe:**  
Khawla Mattar, Bureau de l'OIT à Beyrouth.
- **Edition espagnole:**  
Réalisée avec le concours du Bureau de l'OIT à Madrid.
- **Responsable de la production:**  
Kiran Mehra-Kerpelman

**Photos couverture:**  
Jacques Maillard; en bas à droite: K. Mehra-Kerpelman  
Ce magazine ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues du BIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les textes et les photos peuvent être librement reproduits, à condition d'en mentionner la source. L'envoi d'un justificatif serait apprécié.

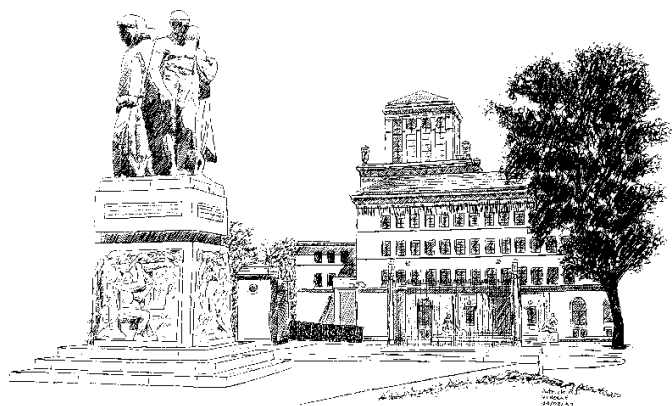
Toute correspondance doit être adressée au Bureau de l'information publique du BIT, CH-1211, Genève 22 (Suisse).

Tél. +4122/7997912  
Fax +4122/7998577  
<http://www.ilo.org>

Imprimé par ATAR S.A.  
Genève

ISSN 1020-0002

Couverture: Agence Paprika



## L'OIT dans l'Histoire

*Le prix de la justice sociale*

Regards sur 1919:

Les syndicats en première ligne

Paradoxalement, les organisations syndicales n'avaient pas été directement associées aux initiatives qui, dans la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, avaient amorcé la réglementation internationale du travail. Elles étaient d'ailleurs sceptiques quant à l'efficacité de conventions dont l'exécution ne serait pas contrôlée et dont la non-application n'entraînerait pas de sanctions.

La guerre changea leur attitude: dès le début, elles firent savoir, dans plusieurs pays, que les travailleurs entendaient être payés en retour du sacrifice qui leur était demandé. Ainsi, dès novembre 1914, la Fédération américaine du travail demandait qu'à la fin des hostilités une conférence réunisse les représentants des travailleurs des différents pays «afin de présenter des propositions... pour le rétablissement des relations fraternelles et la protection des intérêts des travailleurs, et de contribuer ainsi à poser les bases d'une paix durable».

Deux ans plus tard, une conférence ouvrière interalliée, réunie à Leeds à l'initiative du syndicaliste français Léon Jouhaux et de l'Anglais W. A. Appleton, recommandait que le traité de paix mette les peuples «hors des atteintes de la concurrence capitaliste internationale» et assure aux travailleurs «un minimum de garanties... relatives au droit du travail, au droit syndical, aux migrations, aux assurances sociales, à la durée, à l'hygiène et à la sécurité du travail». Elle préconisait également la création d'une commission de contrôle et d'un office international du travail permanent.

Ces propositions furent reprises par d'autres conférences internationales ouvrières: en 1917, celle de Stockholm (syndicats des pays scandinaves et d'Europe centrale) et

de Berne (pays neutres et empires centraux); en 1918, celle de Londres (syndicalistes des pays alliés).

A la fin des hostilités, le bilan des sacrifices ouvriers et paysans, tous pays confondus, était épouvantable: plus de 8 millions de morts et près de 20 millions de blessés. Par ailleurs, révolutions et troubles sociaux soulignaient l'urgence d'inscrire la justice sociale au premier rang des priorités des gouvernements.

La décision de la Conférence de la paix, réunie en janvier 1919 à Paris, de créer en son sein une commission de la législation internationale du travail, fut la réponse politique à l'impatience manifestée par la classe ouvrière et ses représentants.

Source: *L'Organisation internationale du Travail* (OIT). Collection «Que sais-je?» (Presses universitaires de France).



Agitation sociale au début du XX<sup>e</sup> siècle en France.

BIT



# SOMMAIRE

**L'OIT enjoint aux pays asiatiques de combattre la crise économique par des mesures sociales..... 4**

**Travailleurs d'Asie: Malgré des progrès, la liberté syndicale n'est pas encore une réalité..... 8**

**A Bangkok, l'OIT insiste sur l'importance «vitale» du plein emploi..... 9**



**L'IPEC en Tanzanie..... 10**

**La dette de Zidane envers un travailleur enfant (un article de l'International Herald Tribune)..... 14**

**Des fuites radioactives au décalage horaire: la liste des risques professionnels s'allonge..... 15**

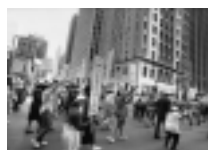
**Le transport urbain non structuré en Afrique de l'Ouest: les taxis-motos au Bénin..... 18**



**Regard sur l'Histoire: les infirmières commémorent la création de leur organisation professionnelle..... 20**

## Les Nouvelles ..... 22

- Conseil d'administration: suivi de la Déclaration de l'OIT sur les droits de l'homme
- Clinton promet l'appui des États-Unis à l'OIT
- La flexibilité du marché du travail dans la construction mécanique et l'électronique
- Lutte contre le travail des enfants «en ligne»
- Un projet INDISCO pour aider les indigènes des Philippines
- Hommage à Yvon Chotard



## Rubriques

**L'OIT DANS L'HISTOIRE..... 2**

**PLANÈTE TRAVAIL..... 26**

**CHAMPS D'ACTION..... 28**

**L'OIT DANS LA PRESSE..... 31**

**MÉDIATHÈQUE..... 34**

**COUVERTURE: LE «FORUM DES ENTREPRISES 99»..... 36**

*L'Organisation internationale du Travail (OIT), créée en 1919, groupe les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses 174 Etats membres dans une action commune pour l'avancement de la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail partout dans le monde. Le Bureau international du Travail (BIT), à Genève, est le secrétariat permanent de l'Organisation.*

Les enseignements de la grande dépression

# L'OIT enjoint aux pays asiatiques de combattre la crise économique par des mesures sociales

***Alors que les retombées sociales du soudain revers de fortune des économies de l'Asie de l'Est et du Sud-Est s'avèrent beaucoup plus graves que prévu et pourraient bien empirer encore, le BIT plaide en faveur d'un modèle de développement plus «social» comprenant la création d'une assurance chômage.***

**T**out comme la dépression des années trente a donné naissance à un nouveau contrat social dans les pays industrialisés, la crise qui sévit actuellement en Asie doit inciter à créer un modèle de développement plus social. Tel est l'avis d'Eddy Lee, économiste au BIT et auteur d'un récent rapport<sup>1</sup> du BIT, qui attire l'attention sur le fait que l'aggravation des problèmes économiques et sociaux de la région n'est pas près de s'inverser. Ce rapport, qui a été rendu public à Hong-kong et

a été publié à la fin de l'année dernière, enjoint aux gouvernements et aux décideurs de prendre des mesures sans précédent, non seulement pour faire face à l'urgence mais aussi pour le plus long terme, notamment en créant un système d'indemnisation des chômeurs, dont les effectifs ne cessent d'augmenter.

Étant donné la gravité de la crise, les solutions exigeront «une souplesse hors du commun de la part des décideurs nationaux et internationaux, qui devront en particu-

lier consentir à une augmentation des dépenses sociales, inévitable pour que les pays puissent entreprendre une réforme crédible afin de pallier les conséquences sociales de la crise dans ce qu'elles ont de pire», écrit M. Lee.

Un tel contrat social doit comporter davantage de démocratie et de protection sociale, y compris un plus grand respect du droit des travailleurs à constituer des syndicats indépendants, qui sont aussi des ingrédients essentiels pour surmonter les effets de la crise. Selon le BIT, «rien ne justifie l'argument selon lequel les pays pauvres n'ont pas les moyens de respecter les droits civils et politiques», dont fait partie la liberté syndicale.

## La disparition des emplois pays par pays

En **Indonésie**, un emploi sur cinq du secteur structuré a été éliminé en une année, ce qui a réduit à néant plusieurs décennies d'efforts déployés pour faire progresser l'emploi dans le secteur moderne et compromis les conditions d'existence de 4 à 5 millions de travailleurs et de leur famille. En outre, 20% de la population, soit environ 40 millions de personnes supplémentaires, plongeront dans la pauvreté.

En **République de Corée**, un travailleur sur vingt a perdu son emploi au cours des neuf mois qui se sont écoulés de novembre 1997 à juillet 1998



Jacques Maillard

On estime que 12% de la population coréenne passeront cette année au-dessous du seuil de

et la proportion des chômeurs déclarés devrait tripler, passant de 2,3 à 8,2%. On estime que 12% de la population coréenne passeront au-dessous du seuil de pauvreté.

En **Thaïlande**, le taux de chômage déclaré a triplé pour passer de 2 à 6% en 1998, certaines données révélant une accélération rapide des suppressions d'emplois au cours des trois derniers mois. On estime que le tarissement des sources d'emplois et de revenus précipitera dans la pauvreté 12% de la population, qui viendront gonfler les rangs des 16% de pauvres que compte déjà le pays.

A **Hong-kong (Chine)**, le chômage est passé de 2% à plus de 5% durant les trois premiers trimestres de 1998, soit une perte nette d'environ 75 000 emplois. En **Malaisie**, le taux de chômage avait doublé à la fin de l'année pour atteindre 5,2%. A noter toutefois que Hong-kong et la Malaisie ayant plongé dans la récession en 1998 seulement, ces taux dénotent une dégradation rapide de la situation de l'emploi dans un laps de temps relativement court.

Qui plus est, les statistiques du chômage ne reflètent que partiellement la réalité. L'auteur du rapport s'appuie en effet sur des données selon lesquelles «les marchés du travail de ces pays ont été plus profondément atteints (...). Outre le chômage déclaré, le nombre des travailleurs découragés a lui aussi augmenté».

En République de Corée, par exemple, le taux de participation à la vie active est tombé de 63,1 à 61,5% entre le deuxième trimestre de 1997 et 1998: «Cela représente le retrait de la vie active de 1,6 million de travailleurs par rapport à la situation qui aurait prévalu si la population active avait continué d'augmenter au même rythme qu'avant la crise.»

En Thaïlande, le nombre de personnes en âge de travailler, «qui ne figurent pas parmi les actifs» a augmenté de 600 000 en douze mois, à partir de février 1997. En Malaisie, le volume des suppressions d'emplois est probablement sous-estimé du fait de la présence d'une très forte proportion de travailleurs étrangers clandestins. En Indonésie, le taux de chômage se situerait entre 7 et 14%; or la plus basse de ces deux estimations s'appuie sur l'idée qu'environ la moitié des travailleurs licenciés seront absorbés dans les immenses secteurs non structuré et rural du pays, hypothèse pourtant peu probable au vu de la pauvreté et même de la sous-alimentation qui sévissent



Jacques Maillard

**Le BIT plaide en faveur d'un modèle de développement plus «social», comprenant la création d'une assurance chômage.**

aussi bien dans les villes que dans les campagnes indonésiennes.

### **Les perspectives à court terme sont décourageantes**

Pour 1998, les résultats économiques de la région étaient en deçà des prévisions les plus pessimistes et les perspectives d'un rebondissement immédiat sont maigres.

Selon le scénario le plus optimiste, le début d'une reprise modérée n'est pas envisageable avant le deuxième semestre de 1999, mais peu d'observateurs s'attendent à un retour aux vigoureux taux de croissance de la période qui a précédé la crise. Le plein emploi, qui avait caractérisé le miracle économique asiatique de ces trente dernières années, ne réapparaîtra pas non plus de si tôt.

Même dans l'éventualité d'une amélioration due à une politique de relance soutenue par le Japon, les États-Unis et les États du Pacifique sud, le modèle social asiatique devra s'adapter à la nouvelle réalité: «Étant donné qu'on ne peut manifestement plus compter sur une croissance forte et durable, il faut prévoir un niveau de protection sociale beaucoup plus élevé», déclare M. Lee.

Il est notamment faisable de mettre à la disposition des travailleurs concernés des régimes d'assurance chômage à un coût abordable et cela devient de plus en plus nécessaire au fur et à mesure que les pays passent de la phase de gestion et de stabilisation de la crise à une phase de réforme en profondeur du secteur financier et de restructuration industrielle. L'absence de prestations de chômage a causé «des souffrances et des difficultés inutiles».

Parmi les pays susmentionnés, seule la République de Corée accorde des allocations de chômage aux travailleurs licenciés, et encore celles-ci sont-elles généralement modiques et de faible durée.

Tout en reconnaissant que seul le rétablissement de la stabilité financière et de la confiance à l'échelle internationale ramènera la croissance, «ultime remède des plaies sociales», le BIT souligne qu'il serait «imprudent» de ne pas tenir compte des leçons de politique sociale que la crise a si douloureusement enseignées: «Repenser radicalement la dimension sociale du développement économique est aussi important que les aspects purement économiques et financiers qui sont actuellement au centre du débat.» L'Asie a besoin «d'un nouveau et meilleur contrat social».

### **La crise a-t-elle été causée par le capitalisme de court?**

D'après l'analyse du BIT, le produit intérieur brut de l'Indonésie, pays le plus durement touché, a diminué de 15% en





Jacques Maillard

**«Seule une faible proportion des chômeurs peuvent espérer être secourus par des programmes publics de création d'emplois.» République de Corée: des chômeurs s'inscrivent dans des «bureaux de placement» créés au pied levé.**

1998. Celui de la Thaïlande reculera de 6,5% et celui de la République de Corée de 5%. Ceux de la Malaisie et de Hong-kong (Chine) devraient baisser de 3 à 4%. Le Japon, Singapour, les Philippines, le Viet Nam et la Chine ont tous été entraînés dans la récession ou ont dû revoir fortement à la baisse leurs prévisions de croissance. Les effets induits de la crise se font sentir dans le monde entier, en Russie et en Amérique latine ainsi que sur les marchés boursiers des États-Unis et de l'Europe.

L'auteur du rapport demande comment, après des décennies de résultats économiques spectaculaires, autant de pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont pu être victimes d'un choc économique d'une telle ampleur et d'une telle violence. Il examine quatre des causes les plus souvent avancées: le capitalisme de cour et l'échec du modèle asiatique, le rôle des marchés internationaux de capitaux, la libéralisation et la fragilité du secteur financier, et l'échec des politiques nationales.

Alors qu'au départ l'analyse a essentiellement consisté à imputer la responsabilité de la débâcle aux acteurs nationaux puis aux acteurs internationaux et

vice versa, en incriminant toute une série d'intermédiaires – des dirigeants gouvernementaux ineptes et corrompus aux investisseurs prédateurs qui se seraient enfuis, pris de panique – le BIT, lui, rejette l'idée «simplette» selon laquelle l'effondrement financier serait la conséquence de la «panique» des investisseurs internationaux et accorde peu de crédit à l'impact du «capitalisme de cour» comme cause déterminante.

La crise a été causée par de nombreux facteurs, dont la forte instabilité des marchés financiers internationaux, la mauvaise administration des entreprises et les échecs des politiques nationales, mais, estime le BIT, «c'est le système financier qui a été le

véritable talon d'Achille des économies asiatiques d'avant la crise».

Ceux qui privilégient l'explication par le «capitalisme de cour», pensent que malgré leur ouverture et leur bonne gestion macro-économique, les économies asiatiques étaient fatalement minées du fait de l'ingérence généralisée de la sphère politique dans le marché par la corruption, le favoritisme à l'égard des familles et des amis des membres du gouvernement ou le financement des entreprises bénéficiant d'appuis politiques. «Cette forme d'ingérence dans le fonctionnement des marchés a probablement contribué au problème de l'excès et de la mauvaise affectation des investissements et, en conséquence, à la baisse de rendement du capital.»

Et l'auteur de préciser: «Il est fort probable que, par certains aspects, le capitalisme de cour ait joué un rôle dans le déclenchement de la crise, mais pas le rôle prédominant que certains lui ont attribué.» Il considère que le capitalisme de cour constitue l'une des nombreuses «anomalies» à l'origine d'une série de défaillances au niveau national, qui ont fini par aboutir, soudainement, à une catastrophique perte de confiance

**Augmentation des taux de chômage (%)**

	Avant la crise	Données récentes
Indonésie	4,9 (août 1997)	15,0*
Thaïlande	2,2 (fév. 1997)	6,0*
Corée, Rép. de	2,3 (oct. 1997)	8,4 (sept. 1998)
Malaisie	2,6 (fin 1997)	5,2*
Hong-kong	2,4 (fin 1997)	5,0 (3 <sup>e</sup> trimestre 1998)
Singapour	1,8 (fin 1997)	4,5 (sept. 1998)

\* Estimation.  
Sources gouvernementales.

des marchés après la crise monétaire thaïlandaise de 1996. Ces défaillances ont été très différentes d'un pays à un autre, mais en général elles ont nourri la spectaculaire perte de confiance des investisseurs, qui s'est propagée dans toute la région avec une surprenante rapidité.

Le BIT ne tranche pas entre l'originalité ou l'orthodoxie en matière de politique monétaire et fiscale; il se contente de dire qu'«en cas de profonde divergence entre les avis professionnels et en cas de très grande incertitude, une dose exceptionnelle de souplesse peut se justifier».

Selon l'auteur, la décision prise par la Malaisie au début du mois de septembre de se départir de l'orthodoxie du FMI sur la question des taux d'intérêt, présente «un intérêt considérable» dans la recherche de moyens de maîtriser la récession qui s'est emparée du pays depuis le début de l'année. Non sans préciser qu'il est encore trop tôt pour se faire une idée des effets de cette décision.

Ce qui se passe en Malaisie et ailleurs offre une occasion véritable d'expérimenter d'autres stratégies que celles qui jusqu'à présent ne semblent pas avoir réussi à endiguer la crise. Pour éviter de tomber dans une impasse politique et dans l'immobilisme qui pourrait en résulter, le BIT préconise une attitude pragmatique consistant à «suivre de près les effets des politiques mises en œuvre au fur et à mesure qu'ils se manifestent, en étant toujours prêt à changer de cap quand il le faut».

## Les remèdes prescrits sont-ils à la mesure du mal?

Une chose est sûre: alors que la dimension sociale de la crise asiatique retient de plus en plus l'attention, «les mesures prises sur le plan social sont encore loin de répondre aux besoins».

Bien que l'accent ait été mis sur la stabilisation, la politique budgétaire a été fortement assouplie et «les dépenses consacrées à l'allègement des conséquences sociales de la crise ont été beaucoup augmentées», dans une large mesure par un accroissement de l'aide étrangère affectée au secours social. En particulier, d'importants prêts ont été accordés à cette fin à l'Indonésie et à la Thaïlande.

L'auteur du rapport estime que «les fonds débloqués grâce à l'élargissement des déficits budgétaires n'ont pas tous été consacrés au secours social». En Thaïlande, «les dépenses sociales ne représentent que la moitié du déficit de 3% du PIB alors qu'en République de Corée, cette proportion est de 62,5%. L'Indonésie est le seul pays qui consacrera à l'aide sociale un montant approchant 90% des dépenses financées par l'augmentation du déficit».

En ce qui concerne la proportion d'indigents qui bénéficieront de cette aide, l'auteur conclut que «seule une faible proportion des chômeurs peuvent espérer être secourus par des programmes publics de création d'emplois». En Thaïlande, «7% seulement et en Indonésie 10% (au mieux) des chômeurs peuvent s'attendre à obtenir un emploi dans le cadre de tels programmes». En revanche, «ce pourcentage est beaucoup plus élevé en République de Corée, où environ 24% des chômeurs peuvent compter sur cette forme d'emploi».

Le BIT doute que de tels programmes et d'autres formes d'aide directe correspondent véritablement à l'appellation de «filets de sécurité sociale». En effet, les ressources déployées jusqu'à présent «ne viennent en aide qu'à une petite fraction de ceux qui sont dans le besoin».

## La faisabilité de l'assurance chômage

Dans les circonstances actuelles et compte tenu des perspectives, de grands moyens sont nécessaires, dont le plus important est la création d'un système d'assurance chômage digne de ce nom et d'un coût abordable. L'intérêt potentiel de l'assurance chômage dans le processus de réforme en cours est tel que l'on a du mal à comprendre pourquoi aucun pays, à l'exception de la République de Corée, ne s'est doté d'une forme ou d'une autre d'assurance chômage.

Avant la crise, ceux qui étaient opposés à l'indemnisation des chômeurs en rejetaient habituellement l'utilité parce que le chômage déclaré était insignifiant, argument qui, de toute évidence, n'est plus valable aujourd'hui. Une autre objection, qui s'appliquait surtout aux pays dotés de vastes secteurs agricoles et non structurés tels que l'Indonésie et la Thaïlande, consistait à dire que ces secteurs absorberaient les travailleurs licenciés. Pourtant, l'ampleur du chômage dans les villes et de la pauvreté dans les zones rurales ainsi que la nécessité de moderniser l'agriculture devraient «balayer l'idée selon laquelle les filets de sécurité traditionnels peuvent encore être d'une quelconque utilité».

Parallèlement, on objectait aussi que le coût de l'assurance chômage et de son administration pèserait trop lourd sur les budgets des pays en développement, que servir des allocations de chômage porterait un coup à l'éthique du travail et donnerait naissance à des pathologies sociales qui remettraient en question les «valeurs asiatiques». Et que cela entraverait la liberté du marché, par exemple en faisant augmenter les charges sociales, en dissuadant les employeurs d'investir et d'embaucher ou en rendant plus onéreuse la nécessaire restructuration industrielle.

Le BIT réfute ces objections, arguant notamment qu'«un système d'assurance chômage présente, entre autres, l'avantage de faciliter le processus de restructuration industrielle car, grâce au surcroît de sécurité économique qu'il apporte, les travailleurs sont moins enclins à résister au changement».

Quant au coût prohibitif, le BIT fait observer que «comme son nom l'indique, un système d'assurance chômage est censé s'auto-financer» à l'aide des cotisations des travailleurs, des employeurs ou des deux. Il ne saurait être question d'un coût pour les gouvernements à moins que ceux-ci «ne choisissent de subventionner le système». Il faudrait bien entendu que les gouvernements interviennent dans la mise en place du système d'indemnisation, de façon à en étendre au maximum la portée et à compenser ainsi l'absence quasi totale d'assurance privée.

«Sans intervention de l'État, il n'y aura pas de protection adéquate contre le risque de chômage; la couverture individuelle est insuffisante et comme la prévoyance privée n'est pas viable, les travailleurs ne peuvent résoudre le problème en contractant une assurance.» Un système patronné par l'État pourrait être autofinancé, à un coût minimal pour les entreprises et le marché.

Rechercher une solution imaginative aux nouveaux impératifs sociaux ne doit pas détourner l'attention ni les ressources d'autres moyens à mettre en œuvre pour faire face à la crise. Le renforcement du système financier revêt une importance primordiale et il est «indispensable pour garantir le retour à une croissance forte et stable, une fois la crise passée».

L'auteur du rapport affirme que «la liberté syndicale et le droit d'organisation sont au cœur de l'action internationale visant à promouvoir la démocratie et le plein respect des droits fondamentaux de l'homme». Il rejette l'argument selon lequel les «valeurs asiatiques» (suprématie des valeurs communautaires et de l'harmonie sociale sur les droits de l'individu) seraient radicalement opposées aux droits civils et politiques universellement reconnus. «Rien ne prouve que, dans l'histoire, la pensée et la tradition asiatiques aient accordé une importance moindre aux libertés civiles et politiques.» Compte tenu du rayon d'action et de la diversité des cultures de la région, il est difficile, voire impossible, de prétendre qu'il existe des «valeurs asiatiques» intrinsèques; la nécessité de protéger de telles valeurs a le plus souvent été «invoquée par des régimes autoritaires» et elle n'est pas «l'expression de la volonté populaire». □

<sup>1</sup> The Asian Financial Crisis: The challenge for social policy, Eddy Lee. *Bureau international du Travail, Genève, 1998. ISBN 92-2-110850-3. Prix: 20 francs suisses (à paraître en français).*

# Travailleurs d'Asie: malgré des progrès, la liberté syndicale n'est pas encore une réalité

**Selon le Bureau international du Travail (BIT), bien que des progrès aient été accomplis ces derniers mois, la liberté syndicale, c'est-à-dire le droit des travailleurs et des employeurs de se syndiquer librement, sans autorisation préalable, n'est pas encore une réalité tangible dans une grande partie de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Dans un rapport détaillé paru en novembre 1998, le BIT passe en revue les droits des travailleurs dans différents pays de la région<sup>1</sup>. Ce rapport fait l'objet du communiqué de presse BIT/98/41 que l'on peut se procurer dans les bureaux de l'OIT ou consulter sur le site Internet de l'Organisation ([www.ilo.org/public](http://www.ilo.org/public), à la rubrique «Communiqués de presse»).**

**L**a grave crise économique et sociale qui sévit actuellement en Asie a mis en évidence la nécessité d'instaurer un véritable dialogue social et a conduit les dirigeants de plusieurs pays à revenir sur leur position. Ce changement de cap s'est manifesté de la façon la plus frappante en Indonésie, pays qui, le 5 juin 1998, après des années de répression systématique, a ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Le BIT a organisé des séminaires au Cambodge, en Chine et en Malaisie pour examiner les conséquences juridiques et pratiques de l'adhésion aux conventions n° 87 et 98, et la République démocratique populaire lao s'est informée de la compatibilité de sa législation du travail avec les principes de la liberté syndicale.

Sur les douze pays étudiés, quatre seulement ont ratifié la convention n° 87: l'Indonésie (en 1998), le Japon (en 1965), le Myanmar (en 1955) et les Philippines (en 1953). A l'échelle mondiale, 122 des 174 États membres de l'OIT ont ratifié la convention n° 87<sup>2</sup>. Toutefois, la ratification



Jacques Maillard

## Liberté syndicale: Va-t-on vers de nouveaux progrès en Chine?

ne signifie pas grand-chose à elle seule si la démocratie et l'État de droit ne sont pas respectés, comme au Myanmar aujourd'hui.

*«La liberté de s'associer avec des personnes de son choix est un droit précieux, inestimable, nulle part plus apprécié que là où il est bafoué. Elle est essentielle à l'édification de modèles de développement plus démocratiques, plus participatifs et plus équitables dans toutes les régions du monde. Sans droit d'association, exercé ou non, bien maigres sont les perspectives de voir s'instaurer la justice sociale.»*

William Simpson, directeur de l'équipe multidisciplinaire de l'OIT pour l'Asie de l'Est, affirme: «Si l'on considère que la démocratie constitue le moyen de garantir la participation de la population à la prise de décisions, alors la convention n° 87 est plus que jamais nécessaire puisqu'elle traite du droit d'exprimer son opinion et de constituer des organisations, à l'abri de toute ingérence. Cela revêt une importance particulière dans une région où sont abondamment illustrés les méfaits causés par le non-respect du droit à la liberté syndicale.»

Adoptée il y a 50 ans, en 1948, la convention n° 87<sup>3</sup> est accompagnée d'un solide mécanisme de contrôle. Une commission composée de 20 experts indépendants se réunit une fois par an à Genève pour examiner la manière dont sont appliquées les conventions – et notamment la convention n° 87 – dans tous les pays qui les ont ratifiées. En outre, le Comité de la liberté syndicale du BIT, composé de représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, se réunit trois fois par an pour instruire des plaintes déposées par des organisations de travailleurs et, bien que plus rarement, des organisations d'employeurs et des gouvernements.

L'action du Comité de la liberté syndicale se distingue par le fait que, tirant son autorité de la Constitution de l'OIT elle-même, celui-ci est habilité à examiner ces plaintes, que le pays en question ait ou non ratifié les conventions pertinentes. C'est là une particularité sans équivalent dans le droit international. Les affaires dont est saisi le Comité portent, entre autres, sur la discrimination antisyndicale, la violation des droits de l'homme et des libertés civiles, le refus de la négociation collective, le déni du droit de grève et l'ingérence des employeurs dans l'organisation, les élections et les activités des syndicats.

Depuis sa création, en 1951, le Comité a examiné près de 2 000 plaintes. C'est sans doute son infatigable recherche d'informations concernant l'assassinat, l'incarcération



ou la «disparition» de syndicalistes qui l'a fait le mieux connaître. □

<sup>1</sup> Cambodge, Chine, République de Corée, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam.

<sup>2</sup> La convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, a été ratifiée à ce jour par 139 pays dont l'Indonésie (1957), le Japon (1953), la Malaisie (1961), les Philippines (1953) et Singapour (1965).

<sup>3</sup> Pour de plus amples renseignements sur les origines, le sens et l'impact de la convention n° 87, voir la Revue internationale du Travail, vol. 137, n° 2 – Numéro spécial: «Droits du travail, droits de l'homme». Bureau international du Travail, Genève, 1998. ISSN 0378-5599.

## A Bangkok, l'OIT insiste sur l'importance «vitale» du plein emploi

**BANGKOK – La nécessité de faire figurer l'emploi parmi les objectifs prioritaires de la politique de développement a été l'un des thèmes centraux de la Consultation régionale asienne sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social, organisée au mois de janvier dans cette ville; c'est aussi l'une des lignes directrices de l'action future de l'OIT, qui ont été définies à cette occasion.**

Les délégués des ministères du Travail et de la Planification ainsi que des organisations de travailleurs et d'employeurs de l'Asie et du Pacifique se sont réunis pour débattre des mesures à prendre afin d'améliorer et d'accroître l'emploi dans les difficiles conditions créées par la crise économique. Ensemble, ils représentaient 12 pays et une région<sup>1</sup>.

Selon le rapport technique préparé en vue de cette réunion, la crise a anéanti plusieurs décennies de progrès vers le plein emploi en Indonésie, en République de Corée et en Thaïlande. Mais ce n'est pas tout, les ravages de la crise sur l'emploi risquent de s'aggraver encore du fait des licenciements auxquels procèdent les banques et les entreprises pour retrouver une certaine rentabilité. Qui plus est, si la reprise se fait attendre, davantage de travailleurs risquent de perdre leurs emplois salariés dans le secteur moderne et de devoir se rabattre sur des emplois piètrement rémunérés dans le secteur non structuré.

Lors de la session de clôture, M. Zainal Rampak, représentant des travailleurs de la Malaisie et membre du Conseil d'administration du BIT, a déclaré que la création d'emplois était incontestablement la pierre angulaire du développement durable et, de ce fait, méritait de retenir toute l'attention des décideurs. Il a souligné qu'elle devait aller de pair avec le respect des normes fondamentales du travail.

«Nous assistons actuellement à un fort accroissement du travail des enfants, de l'exploitation des travailleuses, des inégalités entre les hommes et les femmes et du travail sous contrat mal rémunéré», a-t-il ajouté.

Bryan Noakes, représentant des employeurs de l'Australie et également membre du Conseil d'administration du BIT, a fait observer que la réunion elle-même avait été un bon exercice de tripartisme, les différents participants ayant

réussi à débattre de sujets controversés et à s'entendre sur les grandes lignes. Il a dit qu'une certaine dose de réalisme était nécessaire en ce qui concerne le plein emploi et le niveau de protection sociale possible. Malgré tous les efforts qu'elles déploient dans ce sens, les organisations de travailleurs et d'employeurs ne peuvent se substituer aux gouvernements, à qui il incombe au premier chef de remédier aux conséquences sociales de la crise.

«A l'évidence, l'objectif du plein emploi est plus important que jamais pour notre région», a déclaré M<sup>me</sup> Mitsuko Horiuchi, Sous-directrice générale pour les activités de l'OIT en Asie et dans le Pacifique, ajoutant que les pays de la région se trouvaient pour la première aux prises avec les effets de la libéralisation financière. M<sup>me</sup> Horiuchi a rappelé que la crise touchait avant tout des êtres humains et qu'il fallait donc s'intéresser de plus près encore à la protection et au bien-être des travailleurs.

Elle a dit que les résultats des délibérations des participants, élaborés sous la forme de conclusions communes des groupes de travail, serviraient de lignes directrices pour l'action future de l'OIT.

Les groupes de travail ont préconisé des mesures visant plus particulièrement à:

- faire de la création d'emplois durables l'un des objectifs clés de la politique de développement;
- renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs afin qu'elles puissent participer davantage à l'élaboration des politiques sociale et économique;
- ratifier les conventions fondamentales de l'OIT, veiller à leur application et faire mieux connaître les normes internationales du travail;
- investir davantage dans l'instruction, la formation et une formation professionnelle polyvalente adaptée aux exigences du marché et intéresser davantage les

employeurs et les travailleurs à la planification dans ce domaine;

- établir un climat de confiance entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs et les encourager à briguer ensemble une croissance générale et durable;

- mettre en place de meilleurs filets de sécurité sociale afin de garantir un minimum de protection sociale;

- venir en aide aux catégories vulnérables telles que les enfants, les travailleurs migrants et les travailleurs handicapés;

- améliorer l'information concernant le marché du travail;

- imaginer des mesures destinées à appuyer les petites et moyennes entreprises tout en préservant la qualité de l'emploi;

- faire valoir le potentiel de création d'emplois de ces entreprises et veiller à ce qu'elles aient accès au crédit, à la formation et aux autres services dont elles ont besoin;

- mettre en œuvre des programmes favorisant l'emploi indépendant à l'intention des travailleurs des villes qui retournent dans les zones rurales;

- veiller à ce que les femmes puissent accéder à la formation et bénéficier de filets de sécurité, et à ce qu'elles soient représentées dans les organisations de travailleurs et les organismes tripartites en vue d'éliminer la discrimination entre les sexes sur le marché du travail.

Penny Ferguson, Équipe consultative multidisciplinaire de l'OIT pour l'Asie de l'Est □

N.B. On peut se procurer le rapport concernant cette réunion en s'adressant au Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique ou sur le site régional: <http://www.ilo.org/asia>

<sup>1</sup> Australie, Chine, Hong-kong, région de Chine sous administration spéciale, Inde, Indonésie, Japon, République de Corée, Malaisie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines et Thaïlande.

# L'IPEC en Tanzanie

**En Tanzanie, la détérioration rapide de l'économie aggrave chaque jour un peu plus la récession. Du fait de l'appauvrissement de la population et de son affaiblissement par la maladie, dû à l'épidémie de sida surtout, de plus en plus d'enfants sont obligés de travailler. Dans le secteur non structuré des villes, environ la moitié de la main-d'œuvre est constituée d'enfants de moins de 15 ans. Dans le cadre de son Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC), le BIT recherche des solutions à ce problème en collaboration avec le gouvernement, les syndicats et les employeurs.**

**S**ophia vient d'avoir 18 ans. Elle donne de temps en temps un coup de main dans un centre d'accueil pour filles. «Je suis arrivée ici il y a trois ans. Ma mère est morte lorsque j'avais 14 ans. On m'a dit que c'était à cause du sida. Mon père s'est remarié et ma belle-mère m'a fait mener une vie de misère, me traitant comme une esclave.» Sophia s'enfuit alors de son village pour aller à Dar es-Salaam, où elle trouva un emploi de servante. Agressée sexuellement par son patron, elle s'enfuit de nouveau et ne trouva d'autre solution que de se prostituer. Grâce aux programmes que l'IPEC met en œuvre avec des organismes de réinsertion, elle put suivre des cours de formation professionnelle et prendre un nouveau départ.

«Lorsque j'étais sur le trottoir, une personne du centre d'accueil est venue me voir et m'a conseillé de m'inscrire au programme. Elle m'a mise en garde contre le fléau du sida et d'autres dangers. Je suis vraiment heureuse que des programmes comme ceux-ci existent car, depuis, ma vie a changé du tout au tout.»

Mauvais traitements et pauvreté, désagrégation de la famille et conflits familiaux ont

poussé énormément d'enfants à abandonner leur foyer pour rechercher du travail, au péril de leur équilibre physique et mental.

«Dans ce pays, le travail des enfants est un problème social de plus en plus préoccupant», déclare William Mallya, coordonnateur national du programme IPEC en Tanzanie. Avec les partenaires sociaux et le gouvernement, l'IPEC met en place des projets conçus pour soustraire durablement les enfants au travail en leur permettant d'aller à l'école et en les accueillant dans des centres de réinsertion.

L'IPEC est arrivé en Tanzanie après la signature, en 1994, d'un mémorandum d'accord entre le gouvernement de ce pays et le BIT, ce qui, selon M. Mallya, «a beaucoup fait progresser la lutte contre le travail des enfants». Depuis, l'IPEC appuie les efforts déployés à cette fin en prêtant son concours à la réalisation de différents plans d'action. Le cas de la Tanzanie est un bon exemple du travail de sensibilisation qu'il peut accomplir à tous les niveaux.

## Un enseignement coûteux et de piètre qualité

Aux yeux des parents, un enseignement qui n'apporte pas aux enfants la formation nécessaire pour gagner leur vie n'a pas grande valeur. Trente pour cent des 10 à 14 ans ne vont pas à l'école. Dans le primaire, le taux de scolarisation est tombé de 90% en 1980 à 77,8% en 1996. Les taux d'abandon scolaire et d'absentéisme ont augmenté parce que les parents doivent désormais payer des frais directs et indirects, parce que l'infrastructure scolaire laisse à désirer et parce que les enseignants sont démotivés.

Dans les zones rurales, plus de 25 000 enfants non scolarisés travaillent dans des conditions dangereuses, soit dans l'agriculture commerciale, soit dans des mines ou des carrières. Un nombre croissant de fillettes



Fragment d'une affiche publiée par le service chargé du travail des enfants au ministère tanzanien du Travail et de la Formation de la jeunesse, l'ATE, la TFTU et le BIT.

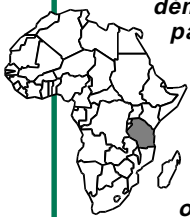
sont recrutées dans les villages pour servir de domestiques ou être livrées à la prostitution dans les centres urbains.

C'est dans les mines, dans l'industrie manufacturière et dans les plantations que les conditions de travail sont les pires; les enfants y sont exposés à des produits chimiques, manipulent des outils dangereux et sont astreints à des travaux et à des horaires exténuants. La grande majorité des travailleurs enfants est employée dans l'agriculture de subsistance et chez des particuliers. Les plus aisément repérables sont ceux que l'on trouve dans les rues des villes, effectuant toutes sortes de tâches. A elle seule, Dar es-Salaam compte à peu près 4 500 enfants des rues.

## Les plantations

Dans le district rural d'Iringa, à 600 km environ de Dar es-Salaam, 1 200 à 1 500 garçons et filles de 10 à 15 ans sont engagés à la saison dans les plantations de tabac, où ils travaillent dans des conditions dangereuses pour très peu d'argent. Dans le district de Mufindi, qui se trouve dans la même région, des dizaines d'enfants de 12 à 15 ans accomplissaient différents travaux allant du débroussaillage à la cueillette des

**La Tanzanie, qui fait partie des pays les moins avancés, comptait environ 30 millions d'habitants en 1997. Son taux de croissance démographique est de 2,8% par an et son taux de croissance économique était de 4% en 1996. Quarante-sept pour cent de la population ont moins de 14 ans, dont 24% de filles, et 57% ont moins de 19 ans. L'espérance de vie à la naissance est de 48,9 ans pour les hommes et 51,7 ans pour les femmes.**



feuilles de thé, mais les plantations de thé ont pris des mesures positives en vue de supprimer le travail des enfants.

Un programme de formation des dirigeants syndicaux a été mis en place d'un commun accord avec l'Union des syndicats libres de Tanzanie (TFTU), qui porte sur les sujets suivants: négociation de conditions de travail meilleures et plus sûres pour les enfants de chaque plantation, sensibilisation des propriétaires de plantations aux aspects négatifs du travail des enfants, sauvegarde des emplois pour les adultes et réduction progressive du nombre des enfants qui travaillent dans les plantations.

Dans le cadre de l'IPEC, l'Association tanzanienne des employeurs (ATE) a obtenu la coopération des propriétaires et des exploitants des plantations de thé et de sisal pour protéger les enfants et les retirer progressivement des plantations. «Notre plus grande difficulté a été de convaincre les employeurs que l'ATE ne cherchait pas à nuire à ses propres membres mais simplement à les associer à la recherche de solutions concrètes au problème du travail des enfants», indique Mark Mfungo de l'ATE.

«Toute l'affaire a été menée sur une base tripartite», explique-t-il. «Si nous avons autant progressé, c'est aussi parce que les syndicats nous ont beaucoup aidés en incluant dans leurs conventions collectives une clause interdisant le recours au travail des enfants dans les plantations.»

Les employeurs eux-mêmes aident leurs salariés adultes à surmonter la pauvreté et les difficultés économiques qui les obligent à dépendre des gains de leurs enfants, en leur donnant des lopins de terre pour cultiver des légumes et en participant à la mise en place de plans d'épargne et de crédit.

Beaucoup d'employeurs ont aussi diminué la charge de travail afin que les travailleurs n'aient plus besoin de se faire aider par des enfants. «Je ne pouvais débarrasser à moi toute seule une montagne de sisal et je n'étais payée qu'une fois le travail terminé», explique Mwanaidi, une ouvrière agricole qui pourvoit seule aux besoins de son ménage depuis que son mari polygame l'a quittée. «Je devais donc faire appel à mes enfants pour pouvoir finir à temps.» Certains employeurs offrent un service de garde des enfants sur le lieu de travail. D'autres encouragent les travailleurs à envoyer leurs enfants à l'école et, à titre d'incitation supplémentaire, paient jusqu'à 75% des frais de scolarité de ceux qui vont jusqu'au secondaire. En outre, avec les syndicats, les responsables locaux, l'IPEC et d'autres organismes, ils créent des écoles primaires et des centres de formation professionnelle à l'intention des enfants de la région.

Néanmoins, le travail des enfants existe toujours dans les petites plantations. Les enfants des villages se font «piéger» par des exploitants qui les emmènent dans les plan-

tations (sisal, tabac et canne à sucre) en leur faisant miroiter la possibilité de gagner de l'argent. Ils acceptent dans l'espoir d'une vie meilleure. Une fois la récolte terminée, ils sont transférés dans d'autres régions en manque de main-d'œuvre. Nous sommes là en présence d'une forme de travail en sous-traitance dans laquelle les propriétaires n'ont pas à «intervenir». L'intermédiaire est payé pour veiller à ce que le travail soit fait. Lorsqu'il n'y a plus de travail nulle part, les enfants sont abandonnés sur les lieux de leur dernier emploi sans aucun moyen de regagner leur village. Alors, soit ils se mettent à la recherche de petits travaux, soit ils suivent la voie de chemin de fer la plus proche jusqu'à la ville.

«Nous avons pour politique de ne pas employer d'enfants», déclare Rick Ghau, administrateur de la plantation de thé de Mufindi. «La Tanzanie a un excédent d'adultes au chômage qui sont tout à fait aptes au travail, il serait donc stupide de notre part d'employer des enfants.» M. Ghau souligne en outre qu'il entend collaborer avec l'ATE et l'IPEC en vue d'abolir le travail des enfants.

«Nous avons une école et une garderie sur place. Nous ne pouvons obliger nos travailleurs à envoyer leurs enfants à l'école, mais nous les y encourageons», ajoute-t-il.

La situation est la même à la plantation de thé de Brooke Bond, qui emploie 4 000 personnes. «Nous avons décidé de pas employer d'enfants ni de jeunes de moins de 18 ans...» affirme Norman Kelly, l'administrateur général, «parce que l'âge d'un enfant n'est pas toujours facile à déterminer et que nous ne voulons prendre aucun risque». La plantation met à la disposition de son personnel des écoles, des services de soins médicaux et des garderies.

### «L'appel de la mine»

Dans les petits bassins miniers, les enfants sont exposés à des menaces écologiques et sont victimes d'abus sexuels, au risque de contracter le sida et autres maladies sexuellement transmissibles. Dans les villages qui avoisinent les sites d'extraction, le taux d'abandon scolaire se situe entre 30 et 40% au niveau du primaire parce que les enfants se sauvent dans les mines.

Les mines sont des endroits particulièrement dangereux pour les enfants. «Grâce à leur petite taille, ils se courbent facilement et réussissent à se faufiler à l'intérieur des puits, surtout pour y placer de la dynamite», explique Birgit Poulsen, membre de l'équipe de l'IPEC. Ils n'ont généralement ni vêtements ni équipement de protection. Ils se cachent dans les puits pendant l'explosion pour être les premiers à trouver la grosse pierre précieuse dès qu'elle apparaît. «Ils vivent au milieu des vibrations, de la chaleur

## LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS EN TANZANIE

**En mars 1994, le gouvernement et le BIT ont signé un mémorandum d'accord prévoyant la réalisation de programmes de lutte contre le travail des enfants sous l'égide de l'IPEC. L'IPEC collabore avec le gouvernement en vue d'interdire, de restreindre et de réglementer progressivement le travail des enfants dans la perspective de l'éliminer. Les principaux acteurs sont le ministère du Travail et de la Formation de la jeunesse qui œuvre en étroite collaboration avec l'IPEC et a institué un service spécialement chargé du travail des enfants. L'IPEC travaille également avec le ministère du Développement communautaire, de la Condition féminine et des Enfants, le Département des services d'information, le ministère de l'Éducation et de la Culture ainsi qu'avec d'autres partenaires sociaux tels que l'Association des employeurs de Tanzanie et l'Union des syndicats libres de Tanzanie, avec des ONG comme l'Association des femmes journalistes de Tanzanie, l'Association des femmes juristes de Tanzanie et le Réseau africain pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abandon ainsi qu'avec l'UNICEF. Des équipes ou des comités villageois veillent à la mobilisation et à l'utilisation des ressources nécessaires.**

et de la poussière et risquent constamment d'être pris dans une explosion», ajoute-t-elle.

Dans les grands bassins, très peu d'enfants travaillent encore dans les mines, mais on les trouve dans les régions environnantes, où ils gardent les troupeaux, effectuent des travaux agricoles ou sont employés comme domestiques. Ils sont séparés de leur famille parce qu'ils sont partis un jour pour «faire fortune». D'autres sont orphelins. Comme ceux des plantations, beaucoup vont dans les villes, où ils rejoignent les rangs des enfants de la rue et des domestiques ou encore se font embarquer dans l'une ou l'autre forme de prostitution infantine.

### La pauvreté et la maladie «produisent» le travail des enfants

Le village de Tanangozi est situé dans une «zone de pêche», où viennent s'approvisionner les recruteurs d'enfants domestiques et destinés à la prostitution. Ici, une commis-



sion composée d'éducateurs, de conseillers, d'enseignants, d'aînés du village et de représentants du gouvernement, qui travaille en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et les organismes d'aide internationaux, a été créée après la réalisation d'une étude statistique sur l'abandon scolaire. Il ressort des données ainsi réunies dans le cadre de projets coordonnés par l'IPEC que beaucoup d'enfants ayant renoncé à fréquenter l'école ont subi des sévices ou sont devenus orphelins à cause du sida.

Ici comme ailleurs, le sida est un véritable fléau. Dans le village voisin de Kiponero, 40% des adultes souffrent de maladies liées au sida. Si la tendance ne s'inverse pas, le pays comptera en l'an 2010 quatre millions d'orphelins qui aggraveront l'exode rural.

«La main-d'œuvre adulte est rapidement disséminée par le sida», précise Norman Kelly, administrateur général de la plantation de thé de Brooke Bond. Il fait observer qu'environ 30% des patients admis à l'hôpital de la plantation sont atteints d'affections dues au sida. Or, le mauvais état de santé et les décès des adultes risquent d'accroître le nombre des enfants à la recherche de travail et de ceux qui les emploient.

### Ramener les enfants à la maison

Certains enfants vont à la ville, attirés par leurs camarades. «Nous essayons de faire comprendre aux parents, aux enseignants et à la collectivité tout entière qu'ils doivent nous aider à retrouver les enfants en fuite et à les réinsérer», explique M. Muzee, chef du service qui s'occupe de la question du travail des enfants au ministère du Travail et de la Formation de la jeunesse.

Les comités villageois s'efforcent de proposer d'autres sources de revenu aux parents afin d'alléger quelque peu leur extrême pauvreté. Ils orientent les petits enfants vers l'école primaire et les plus grands vers la formation professionnelle.

Faute de moyens, les jeunes en fin de scolarité qui voudraient se mettre à leur compte n'ont d'autre choix que de continuer à garder des troupeaux ou à exercer d'autres activités de ce type. Avec le soutien nécessaire, ils pourraient devenir autonomes. En collaboration avec les comités villageois, l'IPEC met en œuvre une série de mini-plans d'action pour résoudre durablement ce problème.

A proximité de l'arrêt de bus de la ville de Dodoma (plus de 150 000 habitants), dans des cahutes de terre séchée recouvertes de tôle ondulée alors que le soleil est de plomb, des jeunes femmes font la cuisine pour les voyageurs en transit. De tout petits garçons transportent de lourdes charges



**De très jeunes garçons transportent de lourdes charges d'eau, de provisions, de bois, ou encore hachent de la viande, surveillent les casseroles à même le feu et déplacent d'immenses récipients remplis d'eau bouillante.**



d'eau, de provisions, de bois, ou encore hachent de la viande, surveillent les casseroles à même le feu et déplacent d'immenses récipients remplis d'eau bouillante.

Les fillettes participent elles aussi à ces travaux domestiques ou, au besoin, se prostituent pour pouvoir survivre.

En général, ces enfants et les autres qui vendent des cacahuètes, des œufs, des bonbons et autres marchandises, sont souvent ceux qui ont quitté leur village... pour ce nouveau mode de vie.

### La situation des fillettes

L'IPEC coopère avec l'Association des femmes journalistes de Tanzanie (TAMWA), qui s'est donné pour mission de soustraire les enfants à l'engrenage de la pauvreté et de les placer dans des centres d'accueil.

«Les fillettes sont défavorisées dès la naissance. En tant que futures mères, elles travaillent et participent aux travaux du ménage dès leur plus jeune âge, bien souvent sans aucune possibilité d'instruction. Elles n'ont aucune chance de s'en sortir, à moins que les mœurs villageoises ne changent», déclare Rose Haji, journaliste membre de la TAMWA. Lorsqu'elles sont en âge de se marier, elles sont placées en «réclusion», dans l'attente d'un mari. Lorsque plusieurs années se sont écoulées sans qu'aucun parti ne se présente, elles sont trop

âgées pour retourner à l'école et deviennent un fardeau pour leur famille. Si, comme cela est fréquent, elles tombent enceintes, leur famille les pousse à quitter la maison pour éviter d'être déshonorées, et elles deviennent servantes ou prostituées. «C'est un problème complexe», souligne M<sup>me</sup> Haji, «auquel viennent s'ajouter des coutumes et des valeurs d'ordre culturel qui justifient, par exemple, les mutilations sexuelles, le viol et les mariages d'enfants, et auxquelles les filles veulent échapper.»

«Le plus grave est la pauvreté», dit Leila Sheikh, directrice de la TAMWA. La TAMWA se bat pour que le budget tienne compte des besoins des femmes, pour que les filles apprennent le droit, l'économie ainsi que les principes de l'hygiène et de la planification familiale, pour qu'elles accèdent à l'enseignement, pour qu'elles puissent contracter des prêts et améliorer leur statut social. «La croissance économique de notre pays est trop faible. L'économie est dans une phase de transition... Le budget actuel n'offre pas beaucoup de raisons d'espérer aux travailleurs et aux catégories vulnérables telles que les enfants, les femmes, les handicapés et les personnes âgées.»

### Réinsertion

Un petit centre d'accueil local a réussi à soustraire des fillettes au monde du travail et à les réinsérer dans le système scolaire. Certaines sont orphelines, d'autres vivent une situation familiale difficile et sont parfois maltraitées.

«J'ai eu une enfance très difficile. Mes parents sont morts. J'ai donc vécu avec d'autres membres de la famille. Comme il n'y avait pas d'argent pour aller à l'école, j'ai dû travailler très tôt pour gagner ma vie», raconte Mariamsun, 14 ans, qui fré-



**«Depuis 1994, plusieurs centaines de filles sont passées par notre centre (Kwetu).»**

quente aujourd'hui l'école de Dodoma.

Le centre Tumaini, autre partenaire de l'IPEC, est un centre d'accueil pour enfants de la rue. Ces enfants ainsi que d'anciens domestiques ou prostitués y suivent un enseignement scolaire ou des cours de formation professionnelle (couture, cuisine ou artisanat).

Le centre d'aide sociale de la ville de Morogoro, à trois heures de voiture de Dar es-Salaam, s'occupe de la réinsertion d'enfants qui ont été «extraits» de la rue ou de la condition de domestiques. «Ils vont maintenant pouvoir aller à l'école grâce au projet que votre organisation (IPEC) a mis sur pied. Pourvu que nous puissions par la suite obtenir le soutien nécessaire pour qu'il ne meure pas!», soupire le responsable de l'assistance médico-sociale. «Nous aimerions aussi dispenser une formation professionnelle aux plus âgés, mais nous n'avons pas ce qu'il faut: machines à coudre, outils de mécanicien, etc.» Cependant, des entreprises locales ont accepté de prendre ces enfants en apprentissage.

L'Association des femmes juristes de Tanzanie (TAWLA), qui coopère avec l'IPEC, fournit une assistance juridique gratuite aux enfants domestiques et aux enfants prostitués. «Récemment nous avons réussi à obtenir des dommages et intérêts pour une jeune fille qui avait accouché de l'enfant de son employeur et que celui-ci avait abandonné», explique Janet Chambo, juriste, qui s'occupe des servantes et des prostituées. «Ces filles sont des travailleuses de l'ombre, elles sont invisibles. Les protéger exige toute une chaîne de garde-fous – une loi, la police, des avocats, des magistrats, etc. – Pour pallier toutes les échappatoires qui existent actuellement, nous devons unir nos efforts à ceux d'autres organisations. C'est, avec une détermination sans faille, la seule façon de s'en sortir.»

Le centre de *Kwetu* coopère avec l'IPEC à la réinsertion des prostituées. Feddy Tesha, qui coordonne cette action depuis 1994, explique: «Lorsque les filles arrivent ici, nous forgeons des liens avec elles par le biais d'activités diverses, puis nous les guidons vers de bons choix. Elles nous aident aussi à accéder aux maisons de prostitution et aux ghettos. Nous effectuons des rondes de nuit dans les rues pour rencontrer nos «clientèles» sur place. Nous allons à l'entrée de la ville, où les recruteurs font des «descentes» pour les embarquer dans la prostitution ou d'autres activités du même type. Nous allons dans les prisons où elles abouissent souvent, accusées de vagabondage. Nous faisons valoir leurs droits et lors-



**Le centre de Dogodogo a son propre orchestre composé d'anciens enfants de la rue.**

qu'elles sont libérées, elles viennent chez nous.» Certaines de ces filles, âgées de 10 à 15 ans, se droguent au cannabis, à la colle, etc. Lorsqu'elles s'adressent au centre, beaucoup sont déjà très malades et souvent atteintes du sida ou infectées par le virus.

«Depuis 1994, plusieurs centaines de filles sont passées par notre centre.» Certaines ont appris un métier qui leur permet désormais de gagner leur vie, d'autres se sont réconciliées avec leur famille. «Mais nous en avons perdu quelques-unes, la plupart emportées par le sida, et leurs bébés avec elles», ajoute M<sup>me</sup> Tesha en montrant une plaque commémorative accrochée au mur. «Nous avons l'appui du service d'aide sociale du gouvernement, qui nous donne aussi un peu de matériel didactique et de fournitures médicales.»

Les filles qui ont été recrutées dans les villages comme domestiques ne sont pas du tout ou très peu rémunérées en contrepartie de l'énorme charge de travail à laquelle elles sont astreintes. Entre autres corvées, elles doivent s'occuper des enfants, faire la cuisine, aller chercher de grandes quantités d'eau au puits et faire le ménage. Elles n'ont pas la possibilité d'aller à l'école, sont soumises à des conditions extrêmement dures et certaines sont violentées et victimes de sévices sexuels.

### Le centre de Dogodogo

Le centre de Dogodogo, où l'IPEC est également présent, accueille des garçons de la rue âgés de 6 à 17 ans. «Les familles sont devenues instables, surtout dans les villages, ce qui oblige les enfants à se débrouiller seuls», déclare Nicholaus Shemsanga, le

coordonnateur. «Une fois que nous les avons sortis la rue, ils trouvent ici de quoi se nourrir, se vêtir et se distraire. Nous les soignons, les éduquons et leur dispensons des cours de formation informels. Nous essayons de réunifier les familles et logeons ceux que nous pouvons.»

La plupart de ces enfants travaillent dans le secteur non structuré: ils cassent des cailloux dans les carrières, écumant les décharges, ramassent les déchets de métaux à recycler, vont chercher du sable dans les rivières pour le bâtiment, travaillent sur le marché au poisson, lavent et surveillent des voitures ou mendient. «Ils ne sont pas en sécurité dans les rues», ajoute M. Shemsanga, «ils se font violer et risquent d'attraper le sida. Ils sont considérés

comme des voleurs, des enfants difficiles, ils sont méprisés, mis au ban de la société, ce qui les pousse parfois à chercher un peu de réconfort dans la drogue, l'opium en particulier. Ils sont harcelés par la police. Le centre a sensibilisé la police aux problèmes de ces enfants et intervient souvent pour obtenir la libération de ceux qui ont été arrêtés.

«Pour permettre à davantage d'enfants de profiter de la nourriture et des activités que nous offrons, nous avons créé un centre dans lequel ils peuvent passer de temps à autre et où nous les incitons à participer aux loisirs et à s'instruire avec nous. Ils en prennent vite l'habitude et changent leur manière d'être», explique-t-il. Et, sachant pouvoir manger au centre, ils arrêtent de chaparder et de commettre des délits.

La nuit, à Dar es-Salaam, les enfants de la rue et les prostitués luttent pour leur survie. Le travail des enfants est devenu chose courante en Tanzanie. Néanmoins, grâce aux programmes de sensibilisation de l'IPEC, les partenaires sociaux, le gouvernement, les ONG et les travailleurs sociaux sont mieux informés. L'adoption prochaine par l'OIT de nouvelles normes préconisant l'abolition des formes les plus préjudiciables de travail des enfants a amené l'IPEC à intensifier son action là où ceux-ci sont exposés à de graves dangers.

En Tanzanie, l'IPEC vise l'élaboration d'une véritable stratégie permettant d'intégrer la problématique du travail des enfants dans les orientations et programmes des institutions gouvernementales et des partenaires sociaux, de façon à assurer la continuité et la pérennité de leur intervention. □

**Texte et photos:  
Kiran Mehra-Kerpelman**



# Herald INTERNATIONAL Tribune SPORTS

(Article reproduit avec l'aimable autorisation de son auteur et de l'International Herald Tribune, le 23 décembre 1998)

## La dette de Zidane envers un travailleur enfant

International Herald Tribune

**L**ONDRES – Lettre à Tahira Bibi, une enfant qui coud des ballons de football au Pendjab.

Chère Tahira,

Tu ne te souviens sans doute pas de ma visite, juste avant la Coupe du monde de l'été dernier, mais moi oui.

Cela peut sembler banal de le dire comme ça, mais je crois que je ne pourrai jamais t'oublier. Ton visage solennel, tes doigts enflés par la pression de l'aiguille, ta sérénité apparente durant ces heures interminables passées à fabriquer des ballons avec lesquels, en d'autres lieux, dans un autre monde, certains gagnent des millions.

Lorsque nous nous sommes parlé, ou plutôt lorsque j'ai parlé avec ta mère parce que toi, tu ne voulais pas sauter un seul point, tu n'avais aucune idée de qui étaient Ronaldo, Zinedine Zidane ou Michael Owen. Pour toi, c'était sans doute des gens d'une autre planète.

Bien que ce soit mon métier, ma chance, de parcourir le monde, voilà qu'à l'approche de Noël, je suis encore troublé par ce que j'ai vu. Je n'arrive toujours pas à comprendre comment il se peut qu'un objet créé par tes mains d'enfant te procure à peine de quoi vivre alors qu'il propulse d'autres personnes au sommet.

Te voyant peiner à l'ombre de ta porte d'entrée, à un rythme qui semblait hors du temps, je pensais que toi – une enfant de 11 ans horriblement sous-payée – tu étais en train de fabriquer l'instrument qui ferait la gloire de quelqu'un comme Zidane.

Comme tu ne sais ni lire ni écrire et comme tu es très occupée et n'as pas accès à la télévision, je vais te dire qui est Zidane. C'est un Français, fils d'un concierge algérien, qui a grandi dans un quartier difficile de Marseille, où il n'était pas tout à fait considéré comme un vrai bleu.

Lorsqu'il était petit, il ne possédait pas grand-chose mais il avait au moins deux biens extrêmement précieux que, toi, tu n'as pas: le temps et l'espace pour jouer. La rue était son terrain de jeu. Il a été sauvé de l'ennui dans son enfance et sans doute d'une vie assez dure une fois adulte, par le fait qu'il savait faire danser un ballon – l'un des tiens peut-être, ou un autre, fabriqué par quelqu'un comme toi.

Et tu sais quoi? Il jouait si bien qu'il en était presque génial et c'est ainsi qu'il devint le favori de tous en 1998.

Les deux buts qu'il a marqués de la tête lors de la finale contre le Brésil au Stade de France, n'ont pas de prix pour la France. Les

Football / ROB HUGHES

déchaînements de joie que cet homme à l'allure élancée et aux tempes dégarnies a déclenchés sur les Champs-Élysées et d'un bout à l'autre du tout le pays, chez des gens qui désormais l'admiraient, sont indescriptibles.

Pour pénible que soit ton existence, je ne pense pas que tu aies jamais rencontré un raciste. Jean-Marie Le Pen, le dirigeant du Front national en France, en est un. Il y a deux ans, il se plaignait de ce que l'équipe nationale de la France comptait trop de joueurs «de couleur», les qualifiant d'immigrants et de mercenaires. Et c'est triste à dire, mais cet homme a de nombreux disciples.

Quoi qu'il en soit, Zidane a accompli un tel exploit cet été que tout le monde le considère comme le meilleur joueur de l'année. Ce n'est peut-être pas bien malin de ma part de te parler de lui, sauf que Zinedine Zidane et Tahira Bibi ont quelque chose en commun.

**V**ous avez tous les deux commencé votre existence au plus bas de l'échelle. Lui, il s'en est sorti grâce à son talent parce que Cannes, puis Bordeaux, puis la Juventus et enfin Aimé Jaquet, l'entraîneur si critiqué de l'équipe de France, ont formé leurs équipes autour de lui. Ses entraîneurs ont fait ce qu'il fallait: ils n'ont pas essayé de changer son style, ils ne l'ont pas fait travailler au point qu'il se lasse de l'effort.

Comme toi, peut-être, lorsque le soleil descend et que les mouches te délaissent enfin et que tes doigts ont mal d'avoir à coudre les 32 pièces de ton troisième ballon de la journée. Chaque ballon te rapporte 30 cents, ce qui veut dire, bien sûr, que quelqu'un tire grand profit de ton travail alors que Zidane, lui, est devenu multimillionnaire.

Le Bureau international du Travail, à Genève, pense à toi et aux 7 000 autres enfants qui travaillent dans la région de Sialkot, là-bas dans le Pendjab. Il organise, tu le sais car tes deux sœurs cadettes en profitent, deux heures d'école par jour. Il crée des garderies pour permettre aux mères de travailler à la place des enfants.

Tous les grands fabricants, y compris Adidas, fournisseur officiel de la Coupe, nous parlent de leur philanthropie, de leur conscience sociale, des efforts qu'ils consentent pour rendre plus humaine la production de leurs coûteux équipements de sport. Mais, le jour où je suis passé, ils n'étaient pas auprès de toi et de ta mère, seules les mouches étaient là.

A vrai dire, je ne sais pas ce que des organismes tels que le BIT et les Nations Unies ou des écrivains comme moi peuvent faire pour t'aider, ni même s'ils peuvent faire quoi que ce soit. Il faut être Occidental pour penser qu'il est possible d'interdire par la force aux enfants de travailler, indépendamment des besoins de leur famille, dans une situation comme la tienne, par exemple, où en l'absence de père, chaque «cent» que tu parviens à gagner sert à mettre un peu de nourriture dans la bouche de tes sœurs et de tes deux petits frères.

Il serait vain d'exiger de Nike, Adidas, Umbro et Reebok de te donner un salaire convenable ou de rétribuer suffisamment le travail de ta mère pour que tu puisses avoir une éducation équilibrée, faite de travail et de jeu. Vain parce que les Chinois sont prêts à faire coudre leurs prisonniers à un tarif encore inférieur.

C'est un conte de Noël obsédant, qu'il faut raconter et raconter encore. Ronaldo, Zidane et Owen ne sont pas de mauvais bougres, mais quelque chose ne va pas dans un monde qui fait pleuvoir à leurs pieds plus de millions qu'ils ne pourront jamais dépenser et laisserait mourir de faim une enfant du Pendjab si elle tombait trop malade pour pouvoir coudre.

Que Dieu te bénisse, Tahira, et t'envoie quelqu'un de plus habile que moi, qui me sens bien inutile après t'avoir rencontrée.

*Rob Hughes est le directeur de la rubrique Sports du Times de Londres et écrit régulièrement dans celle de l'Herald Tribune depuis 1977. La qualité de son travail lui a valu de nombreux prix. Dans l'hommage qui lui a été rendu lorsqu'il a été décoré de l'Ordre de la Croix-du-Sud, au Brésil, M. Hughes est décrit comme l'un des rares journalistes sportifs «qui ne se contentent pas de décrire tel ou tel événement mais qui savent trouver dans le sport l'expression profonde des aspirations individuelles et nationales». L'article ci-dessus a été inspiré par un voyage effectué en 1998 au Pakistan, dans la région de Sialkot.*



# Des fuites radioactives au décalage horaire: La liste des risques professionnels s'allonge

**Malgré les progrès de la science et de l'hygiène du travail accomplis au XX<sup>e</sup> siècle, des dizaines de millions de travailleurs du monde entier sont encore constamment exposés à des risques chimiques, physiques et sociaux qui ruinent leur santé physique et morale. L'OIT et d'autres organisations luttent toujours contre de nombreuses atteintes à la sécurité et à la santé au travail et les dangers qui les accompagnent inévitablement.**

**E**n Égypte, des travailleurs sont victimes d'une importante cause de maladie et de décès provenant de l'inhalation de dioxyde de silicium, connu couramment sous le nom de silice cristalline. À Londres, les travailleurs enfants présentent une forme rare de cancer due à leur travail.

Assisterions-nous à un phénomène nouveau? Pas du tout.

Il y a plus de 2 000 ans, les travailleurs qui ont construit les pyramides d'Égypte auraient déjà été atteints de silicose. Et le premier cas documenté de cancer professionnel remonte à 1775, date à laquelle des scientifiques découvrirent que la suie était à l'origine du cancer du scrotum chez les enfants ramoneurs de Londres.

Ainsi, la question de la sécurité et de la santé des travailleurs ne date pas d'aujourd'hui: elle est apparue avec le travail. Et d'après les études réalisées pour la dernière édition de l'*Encyclopédie de sécurité et de santé au travail*, que vient de publier le Bureau international du Tra-

vail, les risques auxquels sont de nos jours exposés les travailleurs demeurent dans une large mesure les mêmes qu'avant la parution de la première édition, en 1930.

Cependant, aux anciens dangers tels que les incendies d'usine ou la tuberculose, viennent s'en ajouter de nouveaux, totalement inconnus auparavant; ce sont, par exemple, les troubles oculaires et les affections périarticulaires, la fatigue due au décalage horaire lors de voyages professionnels et la contamination par la radioactivité en cas de fuite dans un réacteur nucléaire.

## Un texte de spécialistes

La quatrième édition de l'*Encyclopédie* est le résultat d'un vaste processus de consultation dans le cadre duquel ont été sollicités les avis d'éminents experts et de grandes institutions spécialisées du monde entier. Des spécialistes originaires de 60 pays (plus de 1 000 en tout) ont contribué à la conception, à la rédaction, à la

révision et à la mise au point définitive de l'*Encyclopédie*. Cet ouvrage, dont chaque article a été contrôlé par des experts compétents afin d'en garantir l'exactitude et la pertinence, s'adresse aussi bien au spécialiste qu'au profane.

«L'*Encyclopédie* a été conçue de manière à fournir au généraliste les informations essentielles sur les principales disciplines de la sécurité et de la santé au travail, et ce en respectant deux règles: expression claire et intelligible et rigueur scientifique», explique Jeanne Mager Stellman, rédactrice en chef de la quatrième édition. «Nous avons tenté de concilier profondeur et largeur de vues dans la façon de traiter les sujets, afin de permettre au spécialiste de tel ou tel domaine de prendre connaissance et de tirer profit des idées et des démarches issues d'autres disciplines.»

L'*Encyclopédie* a été conçue à l'intention aussi bien des dirigeants syndicaux, des chefs d'entreprise, des juristes, des médecins, du personnel infirmier, des ingénieurs, des hygiénistes du travail, des toxicologues que des responsables de la réglementation en matière de sécurité et de santé au travail. Chacun y trouvera des renseignements complets et précis concernant sa propre discipline, mais aussi l'information dont il pourrait avoir besoin sur d'autres spécialités que la sienne. Les auteurs de l'*Encyclopédie* ont voulu apporter, dans un ouvrage de référence facile à consulter et rédigé dans un langage dépourvu de jargon technique, des réponses concrètes aux questions de toutes ces catégories de lecteurs.

## Les principaux risques

Les principaux risques professionnels déjà traités dans la première édition (1930), que l'on retrouve dans la nouvelle édition, mais sous une forme beaucoup plus détaillée, sont les suivants:



Jacques Maillard

● **L'incendie d'usine** – Les travailleurs, surtout dans les pays en développement, sont encore exposés à l'un des dangers les plus effrayants qui soient: celui de se trouver prisonniers des flammes. Deux incendies particulièrement graves montrent qu'un tel risque est encore bien actuel. L'incendie de l'usine Triangle Shirtwaist en 1911 à New York, qui avait causé la mort de 146 travailleurs, fut longtemps considéré comme le plus meurtrier. Mais ce triste record a été battu le 10 mai 1993, date de l'incendie de l'usine de jouets Kader Toy en Thaïlande, qui, ayant fait 188 victimes parmi les travailleurs, est devenu le plus grave accident survenu dans un établissement industriel depuis le début du siècle.

● **Les maladies pulmonaires d'origine professionnelle** – Les maladies respiratoires figurent au premier rang des dix principales maladies et lésions d'origine professionnelle. Leur importance est confirmée dans plusieurs chapitres clés de l'*Encyclopédie*. Dans le monde entier, des mesures ont été prises pour prévenir le cancer des voies respiratoires en éliminant l'amiante et la fumée de tabac. L'asthme est devenu la maladie pulmonaire d'origine professionnelle la plus fréquente dans les pays développés, tandis que les travailleurs agricoles souffrent de maladies respiratoires causées par les poussières organiques.

● **La tuberculose** – Alors qu'on le croyait à jamais éradiqué des pays dévelop-



M. Trajtenberg

pés, ce mal très ancien et très contagieux a réapparu dans les années quatre-vingt-dix sous une nouvelle forme, résistante aux antibiotiques. La transmission du *Mycobacterium tuberculosis* constitue désormais un risque reconnu en milieu hospitalier, et plusieurs cas de tuberculose se sont récemment déclarés dans des hôpitaux américains. Dans nombre de ces cas, des patients et des membres du personnel avaient été contaminés par des souches de *M. tuberculosis*, qui se sont avérées résistantes à plusieurs médicaments. La plupart des patients et certains des employés atteints étaient des séropositifs chez qui cette nou-

velle infection n'a fait qu'accélérer l'apparition du sida.

● **Travaux agricoles** – Les travailleurs agricoles sont exposés à des risques anciens et nouveaux. Les risques anciens sont dus à l'insalubrité des logements et au manque d'hygiène, aux accidents causés par des machines agricoles et les maladies, surtout les affections dermatologiques. Les risques nouveaux proviennent de l'exposition aux herbicides, y compris le 2,4,5-T, dont l'utilisation est toujours légale dans les rizières des États-Unis.

● **Les eaux usées industrielles** – Les problèmes créés par le rejet de ces eaux existe surtout dans les industries du papier et de la pâte à papier, qui consomment de grandes quantités d'eau douce, et dans les raffineries de sucre. Ils sont généralement proportionnels au degré d'automatisation des usines; plus celles-ci sont automatisées et plus elles fonctionnent en circuit fermé, plus les risques sont grands pour le personnel chargé de l'entretien et du contrôle de la qualité.

● **La silicose** – Au début du siècle, cette très ancienne maladie pulmonaire était encore, à l'échelle mondiale, l'une des principales causes de décès des travailleurs. La silicose est provoquée par l'inhalation de dioxyde de silicium, plus couramment dénommé silice cristalline. Or, bien que les causes de cette affection soient connues, dans le monde entier, des travailleurs continuent de respirer les poussières qui la pro-

## LE CANCER CAUSÉ PAR L'ENVIRONNEMENT

Les quelques extraits suivants du chapitre sur les agents cancérigènes en milieu professionnel montrent avec quel degré de précision les risques professionnels sont analysés dans l'*Encyclopédie*:

Depuis le premier cas mettant en cause des agents cancérigènes en milieu professionnel, répertorié en 1775, des études épidémiologiques ont démontré la nature cancérigène de plusieurs autres substances présentes en milieu professionnel, telles que l'arsenic, l'amiante, le benzène, le cadmium, le chrome, le nickel et le chlorure de vinyle. Les politiques de santé publique jouent un rôle particulièrement important en ce qui concerne ces agents cancérigènes, puisque les réglementations et améliorations apportées aux règles d'hygiène du travail permettent de limiter considérablement leur impact sur la santé des travailleurs. Mentionnons les faits suivants:

● Environ une vingtaine de produits chimiques simples ou composés, présents en milieu professionnel, sont répertoriés comme agents au pouvoir cancérigène reconnu, tandis qu'une vingtaine d'autres sont classés comme agents au pouvoir cancérigène présumé.

● Dans les pays industrialisés, il a été établi qu'entre 2 et 8% de tous les cas

de cancer enregistrés parmi les travailleurs exposés étaient d'origine professionnelle. Ce pourcentage est encore plus élevé dans certaines professions.

● On ne dispose pas de statistiques fiables sur l'incidence du cancer professionnel ou le degré d'exposition aux agents cancérigènes des travailleurs des pays en développement.

● Bien que, dans de nombreux pays, plusieurs types de cancer professionnel soient considérés comme des maladies professionnelles, très peu de malades bénéficient en réalité de la prise en charge correspondante.

**La prévention:** Comme la plupart des produits cancérigènes à usage professionnel ont été identifiés par des études épidémiologiques portant sur des populations déjà exposées, il est trop tard pour que les travailleurs actuels des pays industrialisés puissent bénéficier du moyen de prévention le plus efficace, à savoir bannir l'utilisation en milieu professionnel d'agents réputés cancérigènes pour l'homme. En théorie, soulignent les auteurs de l'*Encyclopédie*, l'introduction dans les pays en développement de produits chimiques et de méthodes de production reconnus comme dangereux pourrait être évitée.

Faute de mieux, il reste l'alternative qui consiste à éliminer du milieu de travail toutes les substances au pouvoir cancérigène reconnu ou présumé. Citons comme exemples la fermeture au Royaume-Uni des usines fabriquant de la 2-naphtylamine et de la benzidine, substances à l'origine de cas de cancer de la vessie parmi les travailleurs, la fermeture après la seconde guerre mondiale des usines japonaises et anglaises produisant du gaz moutarde ou encore l'élimination progressive de la benzidine dans l'industrie de la chaussure à Istanbul.

Dans de nombreux cas, la suppression totale d'un produit cancérigène (en dehors des cas de fermeture d'usines) est soit impossible à cause de l'absence d'un produit de remplacement, soit considérée comme inacceptable sur le plan politique et économique. La solution consiste alors à réduire le degré d'exposition des travailleurs, en modifiant les méthodes de production ou en améliorant les règles d'hygiène du travail. Une approche similaire consiste à réduire ou à éliminer les phases de la production qui s'avèrent les plus dangereuses. Il est également possible de minimiser l'exposition des travailleurs en les dotant de moyens de protection, tels que des masques et des vêtements spéciaux, ou en leur imposant des normes d'hygiène plus strictes.

voquent dans les mines, les carrières, les tunnels de décapage au jet abrasif et les fondrières. Ainsi, même dans les pays développés, la silicose fait toujours des ravages.

## Les risques nouveaux

Parmi les nouveaux risques professionnels étudiés dans la quatrième édition de l'*Encyclopédie*, il convient de mentionner:

● **Les accidents et catastrophes nucléaires** – L'avènement du nucléaire s'est accompagné de problèmes jusqu'alors inconnus pour les travailleurs. Les sites nucléaires sont les centrales qui produisent de l'électricité, les réacteurs expérimentaux, les installations destinées à la production, le traitement ou le retraitement du combustible nucléaire et les laboratoires de recherche. Les sites militaires sont considérés comme les plus dangereux à cause des surgénérateurs et des réacteurs au plutonium installés à bord de navires et de sous-marins.

● **L'industrie microélectronique** – Encore inexistante en 1930, cette industrie a connu son essor au cours de la seconde moitié du siècle et a profondément marqué l'évolution et la structure de l'économie mondiale. La fabrication de tous les appareils munis de semi-conducteurs en silicium se fait en six grandes étapes: oxydation, lithographie, gravure, dopage, dépôt de vapeurs chimiques et métallisation. Viennent ensuite les opérations de montage, de mise à l'essai, de marquage, d'emballage et d'expédition. Chacune de ces phases de production présente des risques spécifiques pour les travailleurs, qui sont décrits en détail dans l'*Encyclopédie*.

● **Les terminaux à écran de visualisation et les pathologies d'hypersollicitation** – Les ordinateurs ont permis à la fois de rendre le travail plus intéressant, d'améliorer les conditions de travail et d'alléger la charge de travail. Cependant, l'informatique a aussi accentué le caractère répétitif et l'intensité des tâches tout en réduisant l'initiative individuelle et en isolant les travailleurs. Parmi les différentes pathologies d'hypersollicitation, c'est-à-dire celles qui sont causées par un travail intensif à caractère répétitif, il y a par exemple l'épicondylalgie, lésion douloureuse survenant au niveau du coude, où les muscles qui commandent le poignet et les doigts touchent l'os, ou encore le syndrome du canal carpien, lésion similaire affectant la région du poignet. Les femmes qui font de la saisie de données sont particulièrement menacées par ce type de pathologies.

● **Les dangers pour la fonction reproductive** – L'incidence des risques professionnels sur la fonction reproductive masculine et féminine est abondamment traitée dans toute la quatrième édition. Ces risques proviennent, entre autres, du tabagisme passif, des solvants (liquides volatils ou semi-volatils), des pesticides et autres produits chimiques de la même catégorie,

des toxiques endocriniens, ainsi que du plomb et d'autres métaux lourds.

● **Les risques génétiques** – Grâce à la surveillance biologique, il est possible de détecter les agents présents sur le lieu de travail qui peuvent s'avérer nocifs sur le plan génétique. Il s'agit de substances qui pénètrent dans l'organisme par la respiration, par absorption dermique ou par ingestion. Mise au point en 1980, la surveillance biologique constitue, avec la surveillance de l'environnement et la surveillance de la santé, un des trois grands outils de prévention des maladies liées à la présence d'agents toxiques dans l'environnement général ou professionnel.

● **Les maux du voyageur** – Les problèmes particuliers des personnes qui voyagent beaucoup pour leur travail et la manière d'y remédier sont décrits dans l'*Encyclopédie*. Ces personnes sont, par exemple, sujettes à la fatigue due au décalage horaire, au surmenage, aux piqûres de moustiques et d'autres insectes, à la malaria, à des troubles causés par la pollution de l'eau ou des aliments, à la diarrhée provoquée par le changement de nourriture et au mal des montagnes; elles risquent aussi d'être victimes de la délinquance ou de se trouver prises dans des émeutes.

## Pour une stratégie globale

Selon les auteurs de l'*Encyclopédie*, une stratégie globale efficace suppose généralement la combinaison de plusieurs approches. Ils citent l'exemple du gouvernement finlandais, qui a créé une banque nationale de données afin de sensibiliser la population aux dangers des produits cancérigènes, d'évaluer les risques en milieu professionnel et d'encourager l'adoption de mesures préventives. Alimentée par les données que tous les employeurs sont tenus de collecter et d'actualiser régulièrement, cette banque offre des renseignements tant sur les lieux de travail que sur les professions à risque. Cette solution semble avoir permis de diminuer en partie l'exposition des travailleurs finlandais aux agents cancérigènes.

En outre, cette quatrième édition contient une liste descriptive de toutes les maladies professionnelles modernes et des traitements disponibles pour chaque cas.

M<sup>me</sup> Stellman constate que de grands progrès ont été accomplis dans le domaine de la santé au travail depuis la publication de la première édition. Ainsi, on a totalement renoncé à utiliser des produits extrêmement toxiques comme le radium, autrefois peint sur le cadran des montres pour le rendre phosphorescent, qui est une substance létale, ou encore le phosphore utilisé dans la fabrication des allumettes, qui pouvait paralyser et défigurer ceux qui le manipulaient.

Par ailleurs, la plupart des gouvernements ont adopté des règlements et pris toutes sortes de mesures dignes d'intérêt pour protéger les travailleurs contre ces tragédies humaines, pourtant évitables, que sont les

accidents mortels, l'invalidité et la maladie résultant de l'activité professionnelle. L'OIT a contribué à ces progrès, d'une part, en adoptant des conventions, des recommandations et des recueils de directives pratiques qui régissent les conditions de travail dans de nombreuses branches d'activité, et d'autre part, par le biais de ses nombreux programmes de coopération technique et de ses ouvrages spécialisés. □

**ILO Encyclopaedia of Occupational Health and Safety. Fourth Edition (à paraître en français).**

**Les quatre volumes:** Prix: 495 dollars; 550 francs suisses; ISBN 92-2-109203-8.

**Le CD-ROM:** Prix: 495 dollars; 550 francs suisses; ISBN 92-2-109818-4.

**Les quatre volumes et le CD-ROM:** Prix: 990 dollars; 1 100 francs suisses; ISBN 92-2-110403-6.

Bureau international du Travail, Genève, 1998.

## L'«ENCYCLOPÉDIE» EN QUATRE VOLUMES

**Volume I:** On trouvera dans ce volume une information sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, ainsi que sur les systèmes de santé et de gestion qui ont été conçus pour les diagnostiquer, les traiter et les prévenir. Ce volume couvre également les instruments et les méthodes utilisés pour dépister et maîtriser les maladies et lésions professionnelles. Il comprend quatre parties et trente-trois chapitres. Certains sujets sont traités dans plusieurs chapitres.

**Volume II:** Ce volume est consacré aux risques physiques, psychosociaux et environnementaux. On y trouvera une information sur leur nature et leur fréquence et sur la manière de les prévenir et de les gérer ainsi qu'une description des pathologies qu'ils engendrent.

**Volume III:** La situation dans différentes branches d'activité et professions. Chaque chapitre passe en revue la nature des procédés industriels, leurs risques potentiels et les méthodes de prévention appropriées.

**Volume IV:** Ce volume contient des guides, des index et le répertoire des experts. On y trouve, par exemple, le guide des produits chimiques qui répertorie environ 2 000 substances en spécifiant, sous forme de tableaux, leurs propriétés physiques et chimiques, ainsi que les risques qu'elles représentent pour la santé.

**Le CD-ROM:** Cette version offre la même information et la même nomenclature que la version imprimée, plus tous les avantages d'une palette de navigation et d'outils qui facilitent les recherches. Il est ainsi possible de consulter chaque mot de n'importe quel article, référence ou tableau et, grâce aux liens hypertextes, d'accéder à l'information de différentes manières.



«*Emmène-moi vite!*»

## Le transport urbain non structuré en Afrique de l'Ouest: les taxis-motos au Bénin

**Se déplacer en ville pour son travail, pour se rendre à l'école ou pour ses loisirs: un besoin primordial que, dans de nombreuses métropoles ouest-africaines, les pouvoirs publics ont de plus en plus de mal à satisfaire. C'est ainsi que face à l'incapacité chronique du secteur structuré, les services de transport non structurés se sont développés pour répondre à une demande sans cesse croissante. Ils offrent à leurs usagers souplesse et accessibilité. L'initiative du transport urbain sur taxi-moto au Bénin semble être une solution aux problèmes de mobilité de la population.**

COTONOU, Bénin – Des produits à vendre au marché de Dantokpa? Une course rapide à effectuer à la tombée de la nuit? Aller à son travail ou à l'école? Une solution pratique: la motocyclette. Pour 100 francs CFA ou plus, selon l'importance du trajet, l'état de la route ou l'heure du service, les *zémidjanmen* vous transportent dans toute la ville, de 6 heures du matin jusque tard dans la nuit.

Les *zémidjans* (littéralement «Emmène-moi vite» en langue fon) ont conquis les rues de Porto-Novo et de Cotonou. On les

reconnaît facilement à leur couleur noire et à la blouse jaune de leur conducteur.

Pris dans le tourbillon du chômage ou de l'oisiveté, des jeunes peu qualifiés, des diplômés sans emploi, des travailleurs licenciés par des entreprises publiques ou privées doivent se livrer à de micro-activités de survie. Ainsi se développe au Bénin, à l'instar de nombreuses autres activités du secteur informel, le transport sur taxi-moto appelé couramment *zémidjan*.

Ce phénomène est apparu au Bénin dans les années quatre-vingt et s'est progressivement imposé comme un mode de transport très économique. Plus personne ne peut feindre d'ignorer l'existence et l'activité de ces taxis-motos, qui ont maintenant ravi la vedette aux taxis-ville pour les déplacements suburbains et dans les quartiers périphériques d'accès difficile.

### Nicaise ou la conversion d'un imprimeur

Nicaise s'est lancé dans cette activité il y a trois ans. Titulaire d'un diplôme d'imprimeur, il n'a pu trouver de débouché à l'issue de sa formation: «J'arrive à survivre grâce au *zémidjan*, les débuts ont été difficiles: je versais tous les jours 2 000 francs CFA au propriétaire de la moto. Depuis six mois, la moto m'appartient et j'exploite cette activité pour mon propre compte, je gagne maintenant bien mieux que dans une imprimerie.»

Il est loin d'être le seul dans cette situation. Si cette activité est traditionnellement l'affaire de jeunes sans qualification et de migrants, il n'est pas rare de rencontrer parmi eux des diplômés de l'enseignement supérieur voulant par ce biais s'insérer dans la vie active, ou encore des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé à la recherche de revenus complémentaires.

Pas besoin de permis de conduire ou de formation spéciale, il suffit de disposer du matériel adéquat – un cyclomoteur de marque japonaise – pour s'adonner à cette activité qui prospère avec la crise. Des

filières s'organisent à partir d'un marché de motos d'occasion et grâce à un approvisionnement en carburant à un prix défiant toute concurrence (arrivant le plus souvent en fraude du Nigéria voisin). Ainsi, certains particuliers aisés et quelques commerçants se sont lancés dans l'achat de ces engins, qui sillonnent de nuit comme de jour les rues de la capitale.

Dans la plupart des cas, la moto est louée au conducteur, qui verse chaque jour un montant fixé d'un commun accord avec son propriétaire (entre 1 500 et 2 000 francs CFA). Il en est simplement locataire et ne perçoit pas de salaire fixe. L'entretien de la moto incombe au conducteur locataire, qui peut donc en disposer librement.

Dans ce milieu, nombreux sont ceux qui s'arrangent pour amasser, très tôt le matin, la recette journalière du propriétaire et travaillent pour leur propre compte le reste du temps, y compris les jours fériés.

Ainsi donc, quel que soit le type de contrat conclu (location-vente ou location simple), les *zémidjanmen* arrivent à joindre les deux bouts. Les uns pourront espérer devenir propriétaire de leur moto au bout de quelques mois, les autres peuvent prétendre dégager un bénéfice journalier net d'environ 4 000 francs CFA.

L'activité produit également quelques emplois annexes, par exemple pour les réparateurs de moto, les revendeurs ambulants de pièces détachées et autres vendeurs occasionnels de carburant.

### Les risques: pollution, accidents et inexpérience

Malgré l'engouement suscité par le *zémidjan*, ses détracteurs lui reprochent notamment d'être une source de pollution atmosphérique. En effet, certains conducteurs utiliseraient volontiers du carburant et des huiles frelatés pour faire marcher leur engin. Aux heures de pointe, l'épaisse fumée des pots d'échappement obstrue la vue dans un rayon de 100 mètres.

De plus, selon des responsables du Centre national de la sécurité routière (CNSR), ces conducteurs seraient fréquemment impliqués dans de graves accidents de la circulation, le plus souvent à cause de la surcharge de la moto ou du non-respect du Code de la route. De l'avis de l'un des responsables de l'UCOTAC (Union des conducteurs de taxis-motos de Cotonou) – le premier syndicat, créé en 1993 – chaque année nombre d'accidents seraient dus à l'inexpérience de conducteurs occasionnels.

Dans un premier temps, les autorités ont essayé d'interdire ce mode de transport de passagers, mais très vite, elles ont compris que cette activité répondait à une réelle demande de la population (les taxis-motos

sont au bas mot deux fois moins chers que leurs concurrents à quatre roues), tout en constituant une source d'emplois dans un contexte d'ajustement structurel et de crise économique persistante.

Consciente de l'image négative dont elle souffre tant au sein d'une partie de la population qu'auprès des pouvoirs publics, la profession tente de s'organiser en appelant à plus de professionnalisme dans ses rangs. Avec trois syndicats de conducteurs de taxis-motos, les *zémidjanmen* de Cotonou sont à la recherche d'une véritable reconnaissance comme acteurs incontournables des transports urbains.

Désormais, pour être en règle, le conducteur doit se faire enregistrer auprès des services de la circonscription urbaine, acquitter une taxe forfaitaire de 600 francs CFA par mois et soumettre périodiquement son engin à un contrôle technique.

S'il semble nécessaire de réglementer ou du moins de mettre de l'ordre dans cette activité, il faudra du temps pour amener tous les conducteurs à se plier à la réglementation en vigueur. Les pouvoirs publics tentent de sensibiliser les principaux syndicats, qui restent encore méfiants et craignent la formalisation à terme de ce secteur, comme viennent de l'imposer les autorités togolaises.

En attendant, l'idée est venue à une entreprise de la place – en accord avec les autorités locales – de distribuer gratuitement aux 40 000 conducteurs de *zémidjan* de Cotonou une blouse et une casquette jaune revêtue de sa marque, à des fins publicitaires. Cette pratique ne fait pas que des heureux, certains dénoncent déjà les tracasseries et lourdeurs administratives dont ils font les frais. Un conducteur qui préfère garder l'anonymat souligne: «C'est encore une forme d'exploitation et un piège... On peut perdre facilement une journée de travail, avant de retirer la tenue et puis, on nous demande des tas de papiers.»

Quoi qu'il en soit, de l'avis de la plupart des exploitants, la pratique actuelle du transport urbain sur taxi-moto est une activité relevant du secteur informel et c'est bien là sa raison d'être et son attrait majeur. Il génère de milliers d'emplois et assure des revenus de survie à de nombreux



Bernard E. Gbezo

**Si cette activité est traditionnellement l'affaire de jeunes sans qualification et de migrants, il n'est pas rare de rencontrer, parmi eux, des diplômés de l'enseignement supérieur voulant s'insérer dans la vie active ou encore des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé à la recherche de revenus complémentaires.**

ménages. Le concept s'est même exporté dans d'autres pays limitrophes.

### **«Aucune menace pour le secteur structuré», estime le BIT**

Selon un rapport du BIT, malgré les défauts des services de transport non structurés (sécurité défaillante, risques pour les usagers, conditions de travail difficiles pour les conducteurs), la demande est tellement élevée dans les pays en développement que la présence d'exploitants non structurés ne porte pas atteinte aux revenus du secteur formel. Au contraire, elle soulage la pression exercée sur les gouvernements pour que ceux-ci libèrent des ressources supplémentaires visant à développer l'offre de transport public.

Pour bon nombre d'observateurs du secteur informel, il faut laisser l'activité s'or-

ganiser d'elle-même, sans contrainte excessive, sous peine de l'étouffer. A la fois productive et redistributive, cette économie informelle joue un rôle appréciable d'intégration et de régulation sociale, fonctions au regard desquelles l'État s'est précisément révélé défaillant, voire impuissant.

Dans ces conditions, il appartient aux associations professionnelles d'exploitants de contribuer à améliorer les conditions de travail et à maximiser leur apport au développement local. Somme toute, les activités du secteur informel dynamisent les économies africaines. C'est le point de vue du BIT, qui a maintes fois mis l'accent sur les aspects positifs de ce secteur rentable, productif et créatif.

En effet, les actions que mène le BIT en faveur du secteur informel visent à améliorer la performance des microentreprises et à promouvoir une adaptation du cadre institutionnel, administratif et juridique dans lequel celles-ci opèrent afin d'encourager leur passage à l'économie formelle. C'est ainsi que le BIT a aidé plusieurs pays africains, parmi lesquels le Bénin, le Burkina Faso, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal, à créer des conditions favorables au développement.

Un examen du secteur informel dans chacun de ces pays ainsi que des politiques menées par les pouvoirs publics, a montré que les obstacles auxquels le secteur doit faire face pourraient être en partie levés par l'adoption de procédures administratives simplifiées, la réduction des coûts de main-d'œuvre et des mesures fiscales plus incitatives.

Le développement des services de transport urbain est l'un des principaux objectifs de la Deuxième décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNACDA II). Dans de nombreuses villes africaines, les services de transport non structurés prédominent et rivalisent avec succès avec les services structurés plus centralisés. Ils sont même devenus indispensables à la mobilité de la population urbaine et sont en passe d'être reconnus comme une forme d'économie locale.

*Bernard E. GBEZO, socio-économiste, consultant installé à Paris*

# Regard sur l'Histoire: les infirmières commémorent la création de leur organisation professionnelle

*Cent ans d'existence, mais toujours tourné vers l'avenir, le Conseil international des infirmières est né avant l'OIT*

***Dans le monde entier l'infirmière est le symbole même de l'altruisme, de la générosité et de la compétence. Dans les familles, les écoles, les hôpitaux, les villages, les camps de réfugiés et dans bien d'autres circonstances, les infirmières améliorent la situation sanitaire et le bien-être de leurs communautés, elles éduquent, se penchent sur les besoins des autres et sont à l'affût de nouveaux moyens de combattre la maladie. Linda Carrier-Walker explique comment le Conseil international des infirmières (CII), qui représente les infirmières dans le monde depuis un siècle, a fait progresser la profession et influé sur la politique sanitaire.***

**E**n 1899, alors que la loi ne garantissait pratiquement aucun droit aux femmes, pas même celui de voter, un groupe de femmes audacieuses et tournées vers l'avenir décidèrent que le travail des infirmières était si important pour la société qu'il ne pouvait plus longtemps être soumis à des règles et à des normes arbitraires.

L'esprit qui animait les fondatrices du Conseil international des infirmières a déclenché un mouvement social qui devait présider à la création de plusieurs grandes organisations internationales, parmi lesquelles l'Organisation internationale du Travail (OIT), toutes vouées à l'édification d'une société meilleure. Le besoin de changement était alors omniprésent. A l'époque, l'adoption en France de la journée de travail de onze heures, considérée comme une immense victoire des travailleurs, représentait le summum du progrès social.

Dans le domaine de la santé, les infirmières étaient quotidiennement aux prises avec des problèmes dus à la pénurie de ressources, à l'incompétence des administrateurs d'hôpitaux, au manque d'uniformité des normes professionnelles et à l'inexistence des soins de santé dans les milieux défavorisés. A l'évidence, l'infériorité du statut des infirmières et la médiocrité de leurs conditions de travail constituaient des obstacles entravant la création de systèmes de santé qui soient à la fois aptes à soulager et à guérir les patients et à la disposition de tous.

C'est avec ces préoccupations à l'esprit que plusieurs centaines d'infirmières d'Europe et d'Amérique du Nord tinrent en 1901 à Buffalo (NY) un congrès au cours

duquel elles définirent le rôle et la mission de leur nouvelle organisation, qui avait été officiellement constituée en 1899, à Londres, sous le nom de Conseil international des infirmières.

En décrivant le CII comme «une confédération de travailleurs ayant pour vocation de renforcer l'efficacité des soins donnés aux malades et de défendre l'honneur et les intérêts de la profession d'infirmière», Ethel Gordon Fenwick, présidente fondatrice de l'organisation, a rallié les membres à l'idée que la mission centrale du CII était d'améliorer la condition du personnel infirmier et des patients et que, pour ce faire, celui-ci devait non seulement veiller à améliorer les normes régissant la profession mais aussi à mettre à la disposition de tous des services de qualité.

**Si l'on considère l'histoire du progrès social – recul de la haine et de l'intolérance, humanisation des relations entre les hommes, action concrète et efficace en faveur du soulagement de la souffrance et de la détresse – il est bien difficile de trouver une profession ayant davantage contribué à ce progrès que la profession infirmière.**

**L. L. Dock et I. M. Stewart: A Short History of Nursing, 1925.**

Les femmes présentes à ce congrès surent qu'elles étaient devenues les actrices d'un changement social d'une très grande envergure. Elles se voyaient conférer un rôle clé dans le domaine des soins de santé et dans l'élaboration des normes et des conditions de travail de leur profession, qui devait se perpétuer pendant plus d'un siècle.

## **Forger des liens avec l'OIT et l'OMS**

Dans ses premières années d'existence, le CII s'est employé à tisser des liens avec une nouvelle catégorie d'organisations internationales, dont l'Organisation internationale du Travail, conscientes que la politique de la santé, la santé et l'économie sont indissociables et qu'il est impossible de mettre sur pied un système de santé digne de ce nom sans prêter attention au rôle, au savoir-faire et à la condition du personnel infirmier.

En travaillant pendant plusieurs décennies avec l'OIT, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres organisations, le CII a contribué à l'élaboration de normes qui ont amélioré de façon substantielle les soins de santé dans les pays du monde entier.

Les efforts déployés pour mettre au point des normes relatives aux soins de santé et aux conditions de travail du personnel qui dispense ces soins, se sont notamment traduits par l'adoption d'un certain nombre de conventions de l'OIT sur la question. Ils ont été complétés par l'acharnement des membres de l'ICN, actuellement 118 associations nationales d'infirmières, à faire appliquer ces conventions à l'échelon national.





Agence canadienne de développement international

Ce travail patient mais sans relâche, constamment guidé par la mission fondatrice du CII, a clairement contribué à l'amélioration des conditions de travail du personnel des services de santé et au développement de ces services à travers le monde.

Ce processus s'est déroulé en plusieurs étapes, jalonnées de succès:

- Définition, entre 1900 et 1910, de critères minimaux pour les «infirmières qualifiées».

- Mise au point d'une stratégie visant à obtenir une amélioration des soins de santé.

- Avancement de la réforme de l'éducation sanitaire et amélioration des soins de santé communautaires.

- Amélioration de la protection sociale et des conditions de travail des infirmières.

- Élaboration de programmes de préparation à l'enseignement dans les écoles d'infirmières.

- Veiller à ce que soient dispensés des soins de santé aux pauvres des villes et des zones rurales grâce au développement des soins de santé communautaires.

- Affirmation, pendant les années cinquante, du rôle de chef de file du CII dans les domaines de l'éducation sanitaire et de l'élaboration de normes conformément à la devise «Santé mondiale et solidarité mondiale».

- Définition et promotion de principes de base applicables aux soins infirmiers et à la formation des infirmières professionnelles, y compris les infirmières spécialisées.

- Entrée en vigueur d'un code international de déontologie affirmant que les soins infirmiers sont nécessaires partout dans le monde et que la profession infirmière s'engage à respecter la vie, la dignité et les droits de l'homme, indépendamment de la nationalité, de la race, de la couleur, de la confession, de l'âge, du sexe, des convictions politiques ou de l'évolution sociale.

- Établissement dans les années soixante, de liens officiels avec l'OIT après plusieurs décennies de collaboration fructueuse.

- Extension à l'échelle internationale, pendant les années soixante-dix, des activités d'information destinée au grand public et au

corps professionnel par le biais notamment de nombreuses publications concernant le personnel infirmier et d'autres catégories de personnel sanitaire.

- Dans les années quatre-vingt, action déterminée dans le domaine de la prévention et du traitement du sida, à la faveur notamment de programmes de formation du personnel infirmier au traitement de cette nouvelle maladie et par la mise au point de méthodes de protection de ce personnel qui est exposé au virus de l'immunodéficience humaine (HIV), responsable du sida.

- Dans les années quatre-vingt-dix, contribution à la définition et à la défense du rôle des infirmières dans le contexte des programmes nationaux de réforme des services de soins de santé. L'action menée dans ce domaine a consisté à proposer l'adoption de critères garantissant le respect des droits de l'homme, y compris celui de toute personne à bénéficier de soins de qualité, indépendamment de sa condition sociale ou de son sexe.

La création du CII, au début du siècle, a été motivée par la pauvreté, la discrimination, la médiocrité des conditions de travail et la souffrance causée par la maladie. Bien que ces maux et leurs conséquences aient considérablement reculé, ils affligent encore la majorité de la population mondiale. Mais le problème a, à certains égards, changé de

## LE CII: DONNÉES ESSENTIELLES

- Création en 1899 – première organisation internationale de professionnels de la santé.

- Représente des millions d'infirmiers et d'infirmières de 118 pays.

- Mission: représenter le personnel infirmier dans le monde entier, faire progresser la profession et influencer sur la politique sanitaire.

- Son conseil d'administration se compose de 15 membres originaires de toutes les régions du globe.

- Il est dirigé par et pour des membres de la profession et a son siège à Genève (20 personnes).

- Budget de fonctionnement annuel: 4 millions de dollars.

nature. Il ne s'agit plus aujourd'hui, comme dans les années quatre-vingt, de réformer un secteur de la santé fragile, peu professionnel et inique, mais plutôt de veiller, d'une part, à ce que le vent de réforme qui souffle sur ce secteur n'emporte pas les acquis de ces dernières décennies et, d'autre part, à ce que les soins de santé et les normes professionnelles continuent de s'améliorer.

Le CII continue de se battre contre ces fléaux de la condition humaine que sont les atteintes à la vie et à la santé et qui motivent son action depuis sa création. Mais en même temps, il doit faire face à toute une série de problèmes et de calamités jusqu'ici inconnues, qui préfigurent son programme du prochain millénaire. L'apparition de maladies nouvelles telles que le sida et de nouvelles variétés de bacilles tuberculeux exige un renouvellement des méthodes de prévention et de traitement. Compte tenu des conséquences néfastes des réductions budgétaires, il faudra relancer la défense des droits des patients et du personnel de santé. L'abus de plus en plus fréquent de produits nocifs pour la santé et la fabrication d'armes biologiques comptent au nombre des nouveaux dangers qui ne peuvent laisser indifférente une organisation dont la vocation est de préserver le bien-être de l'être humain.

Ces dangers présents et à venir supposent une action concertée à l'échelle planétaire. Le Conseil international des infirmières et les milliers d'infirmières qui, depuis un siècle, mettent leurs compétences et leur détermination au service de l'humanité, sont résolus à œuvrer aux côtés de ceux qui voudront tout mettre en œuvre pour venir à bout des problèmes anciens et nouveaux. □

Linda Carrier-Walker,  
directrice de la communication, CII

# Les nouvelles

Conseil d'administration

## Suivi de la Déclaration de l'OIT sur les droits de l'homme

*Les premiers rapports seront présentés en 1999*

En novembre 1998, lors de sa 273<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration du BIT a arrêté un programme d'action concernant le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en juin dernier par la Conférence internationale du Travail. Il a voulu ainsi renforcer la surveillance de l'application des normes fondamentales du travail dans les 174 Etats membres de l'OIT.

Le Conseil d'administration (CA) a rendu un hommage appuyé à Michel Hansenne qui, après avoir occupé durant dix années le poste de Directeur général du BIT, participait pour la dernière fois à une session du Conseil. Représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements ont loué la maîtrise avec laquelle M. Hansenne a conduit l'Organisation au cours de la décennie tumultueuse qui a suivi l'effondrement du communisme, en 1989. Le mandat de M. Hansenne arrive à échéance en mars 1999.

M. Hansenne a salué la rapidité avec laquelle les membres du CA ont mis en place le suivi de la Déclaration, qualifiant ce suivi tout comme la Déclaration elle-même de «vitaux pour les travaux futurs de l'OIT et pour les valeurs de justice sociale qu'elle cherche à défendre».

### Un suivi en deux volets

Ce suivi comporte deux volets. Premièrement, le CA passera chaque année en revue les pays n'ayant pas ratifié l'une ou plusieurs des conventions relatives aux quatre catégories de droits fondamentaux. Il a décidé de commencer à partir de 1999 (c'est-à-dire que la procédure démarrera dès 1999 avec l'envoi des demandes d'information).

Deuxièmement, il sera saisi chaque année d'un rapport global sur l'une des quatre catégories de droits fondamentaux de l'homme<sup>1</sup>, que les pays aient ou non ratifié les conventions correspondantes. Il a approuvé une proposition visant à ce que le premier de ces rapports paraisse en l'an 2000 et porte sur la liberté syndicale.

Le CA a demandé au Bureau international du Travail de lui présenter, lors de sa prochaine session, qui aura lieu en mars 1999, des propositions précises pour régler un certain nombre de points techniques et pratiques encore en suspens. Il s'agit notamment de l'ordre dans lequel seront établis les rapports globaux, qui devrait être celui prévu dans la Déclaration (travail forcé, élimination de la discrimination dans l'emploi et élimination du travail des enfants), de la composition du groupe d'experts chargé de présenter au Conseil les conclusions des rapports annuels et de la présentation des demandes d'informations relatives aux conventions non ratifiées. Le CA a demandé que ces points et toute autre question soient résolus en tenant compte des observations et des propositions formulées par les délégués.

### Initiatives sociales du secteur privé

Le Groupe de travail du CA sur la dimension sociale de la libéralisation du commerce international a procédé à un premier échange de vues sur les initiatives sociales du secteur privé. Ces dernières années, en réponse aux appels de plus en plus pressants intimant aux entreprises d'assumer la responsabilité des retombées sociales et écologiques de leurs activités et parce que ces entreprises ont besoin de préserver leur image, le secteur privé a pris différentes initiatives destinées à démontrer

sa volonté de respecter les bonnes pratiques de travail et d'influer sur le comportement de ses partenaires commerciaux et des consommateurs. Ainsi ont été mis en place des codes de conduite, les labels sociaux et diverses mesures en matière d'investissement, qui, dans leur ensemble, «constituent un important élément du débat international sur la dimension sociale du développement économique», peut-on lire dans un document de travail soumis au CA<sup>2</sup>. Le groupe de travail a invité le Directeur général à faire des propositions plus précises au Conseil d'administration, lors de sa prochaine session.

### Le Myanmar sur la sellette

Le CA a examiné le rapport de la Commission d'enquête spéciale sur le travail forcé au Myanmar, duquel il ressort que le recours au travail forcé est général et systématique dans ce pays et que les violations des droits de l'homme par le gouvernement militaire sont monnaie courante. Les membres du CA ont sévèrement critiqué les politiques du gouvernement du Myanmar en matière de travail et de droits de l'homme, en raison du recours généralisé au travail forcé et d'autres violations graves des droits de l'homme. Certains délégués ont mis en doute la capacité du CA de continuer à s'occuper du Myanmar, compte tenu de la conduite de ce pays et du peu de cas qu'il fait des conclusions du BIT.

Le rapport en question avait été élaboré en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, procédure qui n'est utilisée que dans les cas de violations graves et persistantes des normes de l'OIT et de non-respect récurrent des conclusions du BIT.

La commission d'enquête du BIT, instituée en mars 1997 pour examiner le respect par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, y attirait l'attention du CA sur le recours général et systématique au travail forcé, qui s'inscrit dans le cadre d'un inquiétant système de violations des droits de l'homme étendu à tout le pays. Elle soulignait l'impunité dont jouissent les agents du gouvernement, en particulier les militaires, qui traitent la population civile du pays comme une réserve inépuisable de travailleurs et de serviteurs censés exécuter et entretenir des chantiers pléthoriques, allant de la construction de routes et de voies ferrées à la construction de camps militaires, de camps forestiers, d'hôtels et autres infrastructures.

Ayant pris acte de ce rapport et de la réponse du gouvernement, le CA a demandé au Directeur général de lui présenter, à sa prochaine session, un rapport sur les mesures prises par le gouvernement du Myanmar pour appliquer les recommandations contenues dans le rapport de la commission d'enquête.

### Mission de contacts au Nigéria

Le CA a pris note des résultats d'une mission de contacts directs au Nigéria, selon laquelle « il existe un solide consensus entre les représentants des travailleurs et des employeurs en faveur de l'indépendance syndicale et le gouvernement a fait part de sa volonté de procéder à un réexamen de l'ensemble de la question syndicale à la lumière des normes et des principes de l'OIT en matière de liberté syndicale ».

Le rapport de cette mission précisait en outre qu'afin de rendre la législation nigériane davantage conforme aux normes de l'OIT, certains aspects de la loi du travail (en particulier les décrets n°s 4, 26 et 29), devaient être révisés à la lumière des observations formulées par les organes de contrôle de l'OIT. Le CA a demandé au gouvernement du Nigéria de prendre les mesures appropriées en ce qui concerne la liberté syndicale et a décidé de revenir sur la question lors de sa session de mars 1999.

### Crise sociale en Asie

Le CA a examiné l'action entreprise par le BIT face à la crise sociale qui sévit en Asie de l'Est et du Sud-Est : services consultatifs, recherche, activités opérationnelles et utilisation des fonds et des ressources

humaines du Bureau. Il a pris connaissance d'un document de travail faisant état de la « grave insuffisance des systèmes de protection sociale de la plupart des pays touchés », qui ne couvrent, le plus souvent, qu'« une minorité de travailleurs (...) et un nombre restreint de risques ».

Le BIT préconise des mesures de promotion de l'emploi comprenant la création d'emplois d'urgence, la consolidation du marché du travail et l'intensification de la mise en valeur des ressources humaines, le développement des entreprises – en particulier des petites entreprises créatrices d'emplois – et l'amélioration de la protection sociale. Des mesures ciblées viennent en aide aux catégories vulnérables, à savoir la

main-d'œuvre féminine, les travailleurs migrants et les enfants.

Source: Communiqué de presse BIT/98/40.

<sup>1</sup> Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

<sup>2</sup> Tour d'horizon des faits nouveaux dans le monde et des activités du Bureau concernant les codes de conduite, le « label » social et d'autres initiatives émanant du secteur privé en rapport avec des questions sociales. Groupe de travail sur la dimension sociale de la libéralisation du commerce international. Bureau international du Travail, Genève, nov. 1998. Document GB.273/WP/SDL/1.

## Clinton promet l'appui des États-Unis à l'OIT



Keystone

Washington – Le 20 janvier, dans son discours sur l'état de l'Union, Bill Clinton, Président des États-Unis, a déclaré que les États-Unis entendaient collaborer avec l'Organisation internationale du Travail « pour un plus grand respect des normes du travail à travers le monde ». Il a aussi annoncé que son pays appuierait la nouvelle convention sur les pires formes de travail

des enfants, dont le second examen aura lieu au mois de juin lors de la Conférence internationale du Travail: « Nous inciterons la communauté internationale à conclure un traité interdisant l'exploitation des enfants par le travail partout dans le monde. » C'était la deuxième fois que M. Clinton mentionnait l'appui des États-Unis à l'OIT dans son discours annuel.



Nouveau rapport

# La flexibilité du marché du travail dans la construction mécanique et l'électronique

**GENÈVE** – D'après un nouveau rapport du BIT<sup>1</sup>, l'assouplissement des pratiques de travail peut rendre plus compétitives les entreprises des industries de la construction mécanique et de la construction électrique tout en leur permettant de créer davantage d'emplois. Toutefois, ce processus de réaménagement de la production s'avère souvent pénible pour les

travailleurs, car il bouleverse une organisation du travail établie depuis des décennies et a des conséquences indésirables sur la vie privée de nombreux employés.

Parmi les avantages des mesures assurant la flexibilité du marché du travail, les auteurs du rapport citent «la meilleure santé des entreprises, la hausse de la productivité et

la baisse des coûts salariaux», ainsi qu'une tendance à la réduction du temps de travail. Quant aux aspects négatifs pour les travailleurs, ils relèvent en particulier l'augmentation du travail à temps partiel, la baisse des rémunérations correspondant aux heures supplémentaires, une plus grande instabilité professionnelle et les «horaires incommodes» (travail de nuit ou le week-end et prolongation des journées en période de pointe).

Un autre aspect crucial de la réorganisation du travail est la façon dont celle-ci est mise en œuvre. Les auteurs soulignent combien il est important que les employeurs négocient avec les travailleurs dans le cadre des accords collectifs en vigueur, afin de faciliter les choses et de prendre en compte les besoins des travailleurs.

C'est en Allemagne, au Japon et aux Etats-Unis que les travailleurs de ces industries sont les plus concernés par la réorganisation de la production, puisque celles-ci représentent respectivement 15, 25 et 27% de la production mondiale dans le secteur de la construction mécanique. Cependant, de plus en plus de travailleurs des pays en développement sont également touchés.

Depuis 1980, ce secteur a enregistré une hausse de 12% du nombre total de ses travailleurs au niveau mondial, ce qui représente environ 4,5 millions de nouveaux emplois, tandis que sa production augmentait de 113%. Une grande partie de ces créations d'emplois ont été possibles grâce au déplacement de la production vers des pays à faible revenu, qui représentent actuellement 32% de la main-d'œuvre, contre seulement 22% en 1980. Ce phénomène a été d'une telle ampleur qu'en 1992, la Chine représentait à elle seule presque 30% de l'emploi mondial dans ce secteur, tandis que les Etats-Unis ne représentaient que 8%.

De 1980 à 1992, l'industrie de la construction mécanique des pays de l'OCDE à revenu élevé a perdu près d'un million d'emplois. Toutefois, grâce aux effets conjugués de la restructuration industrielle et de la croissance économique, la situation s'est ensuite stabilisée, voire, dans certains cas, inversée. Entre 1992 et 1997, 411 000 emplois ont été créés aux Etats-Unis, ce qui a fait passer à presque 4 millions le nombre total de travailleurs dans ce secteur. Pendant la même période, 117 000 emplois ont été créés en République de Corée, 85 000 au Royaume-Uni et 14 600 au Canada.

Bien que les effectifs soient plus réduits dans les pays de l'OCDE, ils assument les phases de la production dans lesquelles la part de la main-d'œuvre dans la valeur ajoutée est la plus élevée. En 1997, sept des dix plus grandes entreprises mondiales de la construction mécanique et de la construction électrique étaient américaines (General Electric, Intel, IBM, Hewlett Packard, Compaq, Cisco et Motorola). Les trois autres entreprises classées parmi les dix premières mondiales étaient la suédoise Ericsson, la japonaise Matsushita et l'allemande Siemens. Sur le marché mondial, ces entreprises, à l'instar d'autres géants indus-



Jacques Maillard

triels, sont toutes inexorablement vouées à accroître la rentabilité et la productivité dans des secteurs de haute technologie, dont le coefficient de capital est l'un des plus élevés au monde. Pour atteindre ce résultat, elles procèdent, entre autres, à la restructuration de leurs systèmes de production.

Pour rester compétitives sur le marché mondial, ce qui est la condition de survie de cette industrie, les entreprises sont obligées de s'efforcer de parvenir à une plus grande flexi-

bilité et de faire baisser les coûts salariaux. Les travailleurs, eux, cherchent essentiellement à préserver les emplois, à résoudre les problèmes liés à la gestion des modes de production flexibles et à pallier les conséquences sociales à long terme de la flexibilité. «La préservation et la création d'emplois sont l'un des principaux objectifs visés par les syndicats qui réclament une réduction de la durée du travail en échange d'une plus grande flexibilité», soulignent les auteurs du rapport.

Source: Communiqué de presse BIT/98/37

<sup>1</sup> *Incidence des mesures assurant la flexibilité du marché du travail dans les industries de la construction mécanique, de la construction électrique et de l'électronique.* Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite sur l'incidence des mesures assurant la flexibilité du marché du travail dans les industries de la construction mécanique, de la construction électrique et de l'électronique. Bureau international du Travail, Genève, 1998. ISBN 92-2-211108-7. Prix: 25 francs suisses.

# Lutte contre le travail des enfants «en ligne»

*La future Convention de l'OIT pourrait faciliter l'interdiction de la pornographie impliquant des enfants sur Internet*

PARIS – Michel Hansenne, Directeur général du Bureau international du Travail, a déclaré aujourd'hui que la nouvelle Convention sur les pires formes de travail des enfants, que l'Organisation internationale du Travail (OIT) envisage d'adopter prochainement, pourrait faciliter l'interdiction sur Internet de la pornographie et d'autres formes de travail des enfants.

«Les pays qui ratifieront cet instrument auront l'obligation d'interdire de telles pratiques, d'en punir les auteurs et d'éliminer, dans la pratique, de tels agissements», a-t-il expliqué à l'occasion d'une réunion d'experts, organisée dans cette ville, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur le thème: «Abus sexuel, utilisation des enfants à des fins pornographiques et pédophilie sur Internet: un défi international».

La nouvelle Convention de l'OIT devrait être adoptée lors de la Conférence internationale du Travail, réunion annuelle de l'Organisation, qui se tiendra au mois de juin prochain. Elle imposera, entre autres, l'interdiction des formes les plus préjudiciables de travail, notamment la servitude, la vente et le trafic d'enfants ainsi que l'utilisation d'enfants pour la prostitution ou la production de matériel pornogra-



IAA/Nick Rain

phique. Son adoption devrait permettre aux Etats d'établir les priorités pour lutter contre l'exploitation des enfants.

Dans le cadre de son Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), le BIT a lancé dans le monde entier 1200 plans d'action et mini-programmes visant à éliminer le travail des enfants ou à améliorer les conditions de travail de ceux qui ne peuvent faire autrement.

«A cet égard, l'utilisation d'Internet peut être d'un grand secours pour diffuser les informations auprès du plus grand nombre en temps réel et améliorer ainsi l'efficacité de ces mesures», a déclaré M. Hansenne. «L'expérience a montré qu'il était fondamental pour la réussite des activités que l'IPEC promeut, de susciter des actions préventives pour combattre les causes, sensibiliser les communautés concernées et atteindre les enfants à risque. C'est pourquoi mener une action résolue contre les abus en utilisant Internet ne peut qu'être bénéfique aux activités de l'IPEC.»

Source: communiqué de presse BIT/99/1

**Nouveau rapport**  
(Suite à la page 30)

# Planète Travail

## PARTENAIRES SOCIAUX

● Le Bureau de statistique du département du Travail des **États-Unis** indique qu'en 1998, le nombre des salariés syndiqués a augmenté de 101 000 personnes, pour atteindre 16,2 millions. Cette augmentation est la première qui ait été enregistrée depuis 5 ans dans ce pays. Néanmoins, le taux de syndicalisation a continué de régresser, passant de 14,1 à 13,9% des effectifs salariés entre 1997 et 1998. Ce



Jacques Maillard

**En 1998, pour la première fois depuis cinq ans, le nombre des ouvriers syndiqués a de nouveau augmenté aux États-Unis.**

taux est plus élevé chez les hommes (16,2%) que chez les femmes (11,4%) et chez les Noirs (17,7%) que chez les Blancs (13,5%) ou les Hispaniques (11,9%). (*Daily Labor Report*, 25 janv. 1999)

● Le syndicat **allemand** de la métallurgie, IG Metall, a invité des syndicalistes des **Pays-Bas** et de la **Belgique** à participer à ses négociations avec le patronat. Pris par leurs

propres négociations, les syndicalistes belges n'ont pu répondre à l'invitation, mais un représentant du syndicat néerlandais FNV-Metalelectro était présent à la table des négociations. Il s'agit là d'une première dans le syndicalisme européen. (*Libération*, 24 janv. 1998)

● La principale organisation d'employeurs de **France**, le CNPF (Conseil national du

## Nouvelles du monde du travail

patronat français) vient de changer de nom dans le souci de moderniser son image. Il s'appellera désormais le MEDEF, Mouvement des entreprises de France. Cette décision s'est accompagnée d'une réforme des structures de l'organisation visant à mieux représenter les petites et moyennes entreprises.

## DROITS DES TRAVAILLEURS

● Un accord a été conclu entre le groupe **norvégien** Statoil, le Syndicat norvégien des travailleurs du pétrole et de la pétrochimie et la Fédération internationale des travailleurs de la chimie, de l'énergie et des industries diverses, aux termes duquel les signataires s'engagent à respecter partout dans le monde les normes contenues dans les conventions n°s 87 et 98 de l'OIT relatives à la liberté syndicale et à la négociation collective, dans les conventions n°s 29 et 105 proscrivant le travail forcé, et dans la convention n° 138 sur l'âge minimum. Cet accord contient également des dispositions relatives à la sécurité, à la juste rémunération et à la consulta-

tion des travailleurs. (*EIRR*, oct. 1998)

● La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) publie des rapports sur le respect des droits fondamentaux des travailleurs dans les pays dont la politique commerciale est en cours d'examen par l'OMC. Dans l'un de ces rapports, elle a dénoncé le travail des enfants, des pratiques proches de l'esclavage et la discrimination sexuelle au **Burkina Faso**, en **Guinée**, au **Mali** et au **Togo**. Dans un autre, elle a fait état d'entraves à l'exercice du droit syndical et de discrimination salariale à l'encontre des femmes au **Canada**. Son tout dernier rapport était consacré à l'**Argentine**, où sont dénoncés la répression des activités syndicales, les obstacles à la négociation collective, le travail des enfants et, ici encore, la discrimination sexuelle. (*CISL en ligne*, 1998)

## MOUVEMENTS SOCIAUX

● A la mi-octobre 1998, à l'appel de 14 syndicats, 30 000 ouvriers se sont mis en grève dans plusieurs entreprises d'**Algérie**, pour protester contre les privatisations, les licenciements massifs et la baisse de la production. Leur mouvement est resté sans réponse. (*Libération*, 24 nov. 1998)

● Après la grève des chauffeurs routiers à l'échelle européenne (voir *Travail*, n° 27), les cheminots ont à nouveau lancé, en novembre 1998, une «eurogrève», qui a touché six pays: **Belgique**, **Espagne**, **France**, **Grèce**, **Luxembourg** et **Portugal**. Les travailleurs du rail protestaient ainsi contre les projets de l'Union européenne en matière de libéralisation et de



déréglementation du transport ferroviaire. (*Le Monde*, 25 nov. 1998, *International Herald Tribune*, 24 nov. 1998)

● Au **Zimbabwe**, deux journées de grève générale organisées par la Confédération des syndicats zimbabwéens (ZCTU) ont été largement suivies, paralysant les centres urbains. Le motif était de protester contre la hausse du coût de la vie et la gestion économique du gouvernement. La centrale syndicale a également dénoncé les persécutions dont elle est l'objet, et en particulier le «tabassage» de son secrétaire général adjoint le 20 janvier dernier. (*CISL en ligne*, 1998, 1999)



Jacques Maillard

**A Gdansk, les ouvriers des chantiers navals se plaignent du déclin de la solidarité à leur égard.**

● En **Pologne**, une cérémonie en mémoire des travailleurs des chantiers navals de Gdansk, tués lors des grèves et manifestations de 1970 et 1980, a tourné au réquisitoire contre les dirigeants du pays

qui sont membres de Solidarité. Les travailleurs des chantiers navals – dont les effectifs sont tombés de 20 000 à 2 800 depuis la constitution en 1980 du premier syndicat indépendant du bloc communiste – s'estiment trahis par les responsables d'un mouvement né de leur lutte sociale. (*Financial Times*, 17 déc. 1998)

syndicaliste français, les employeurs concernés pourraient en venir à préférer discuter avec un délégué syndical plutôt que d'être critiqués au vu et au su de tous sur l'Internet. (*Libération*, 16 déc. 1998)

### TRAVAIL À TEMPS PARTIEL : ÉVOLUTION EN FRANCE, EN ESPAGNE ET AU ROYAUME-UNI

● En France, la part de l'emploi à temps partiel (moins de 32 heures par semaine) a atteint 18,1% de l'emploi salarié en 1998. Elle a plus que doublé en 15 ans, mais sa progression semble se ralentir: en un an, la proportion de personnes travaillant à temps partiel, alors qu'elles préféreraient travailler à plein temps, a légèrement diminué, passant de 43 à 42%. (*Argus*, janv. 1999)

En Espagne, les syndicats et le gouvernement ont conclu un accord réglementant le travail à temps partiel. Il y aura travail à temps partiel lorsque la durée du travail sera inférieure à 7% de la durée normale; le recours aux heures supplémentaires est contingenté; la couverture sociale des travailleurs à temps partiel est améliorée

en matière de retraite, de vacances et de congés maladie. Le travail à temps partiel représente 8% de l'emploi dans ce pays. Le patronat a refusé de signer cet accord. (*Argus*, janv. 1999)

Au Royaume-Uni, selon une étude de la firme de consultants Cambridge Econometrics, le tiers des emplois devraient être à temps partiel en 2010, alors que cette proportion était inférieure à un cinquième en 1980. Les emplois à temps partiel devraient constituer l'essentiel des nouveaux emplois dans les décennies à venir du fait de la généralisation de l'horaire flexible du travail, plus particulièrement dans le secteur tertiaire qui sera le plus gros pourvoyeur d'emplois à l'avenir. (*Financial Times*, 12 janv. 1999)

### SECTEUR INFORMEL

● Selon une étude publiée à Antananarivo, le secteur informel satisfait 77% de la consommation à Madagascar, pourcentage qui monte à 95% dans l'industrie alimentaire. Selon cette étude, l'évolution de ce secteur et les réformes économiques auraient entraîné un recul du sous-emploi et une hausse sans précédent des revenus du travail, qui se sont accompagnés d'une hausse du pouvoir d'achat de 34% du revenu moyen et de 48% du revenu médian. (*Marchés tropicaux*, 15 janv. 1999)

### TRIPARTISME

● En **Italie**, le gouvernement et les partenaires sociaux ont signé, le 22 décembre 1998, un pacte social valable pour quatre ans en vue de relancer l'économie et lutter contre le chômage (dont le taux était alors de 12,6%). Les charges patronales seront abaissées de 3%, ce qui devrait induire une baisse de 1,2% du coût du travail. Les bénéficiaires réinvestis seront défiscalisés et l'impôt sur le revenu sera réduit de 1%. (*Le Monde*, 24 déc. 1998)

### NOUVELLES TECHNOLOGIES

● En **France**, les exemples se multiplient de salariés qui expriment leur mécontentement par l'intermédiaire de l'Internet, spécialement parmi ceux qui n'ont pas de représentation syndicale ou qui ne jouissent pas du droit d'organisation. Cette méthode nuit tellement à l'image des entreprises en cause que, selon un

### CRISE EN ASIE

● A **Hong-kong**, le chômage a atteint l'automne dernier un taux record de 5,5%. Bien que faible en comparaison des taux atteints dans d'autres pays, ce niveau de chômage représente un choc pour une économie dont le taux de croissance était d'environ 5% depuis 1991 et qui connaissait une situation de plein emploi, voire de pénurie de main-d'œuvre. (*Financial Times*, 18 déc. 1998) □



## CHAMPS D'ACTION

### COOPÉRATION ENTRE L'OIT ET LA BANQUE MONDIALE

▲ De hauts responsables de l'OIT et de la Banque mondiale se sont rencontrés le 28 octobre 1998 à Washington pour envisager les modalités d'une coopération plus étroite dans le domaine social, notamment pour venir en aide aux millions de personnes qui ont perdu leurs emplois à cause de la crise financière mondiale. Ils ont, entre autres, décidé d'étudier la manière dont les deux institutions pourraient ensemble promouvoir, pays par pays, les normes fondamentales du travail et les principes contenus dans la Déclaration de l'OIT. Le même jour, Kari Tapiola, Directeur général adjoint du BIT, a enjoint aux institutions de Bretton Woods et aux organismes des Nations Unies de se prononcer «d'une seule voix» en faveur de l'observation des normes minimales du travail et de les intégrer dans leurs politiques et programmes. «Ces normes sont utiles», a-t-il précisé, «non seulement sur le lieu de travail mais aussi, d'une manière plus générale, pour favoriser un développement durable».

*Pour tout renseignement, s'adresser au bureau du Directeur général adjoint (DGA/REL), tél. 41-22-799 6320; fax 41-22-799 7289; e-mail: [dgarel@ilo.org](mailto:dgarel@ilo.org)*

### FINANCEMENT DE L'IPEC

▲ Le Congrès des États-Unis a multiplié par dix sa contribution financière au Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), l'augmentant de 3 millions de dollars en 1998 à 30 millions en 1999. C'est de loin la plus importante contribution volontaire jamais versée à l'appui d'un programme opérationnel de l'OIT. Dans un message qu'il a transmis en mai dernier aux participants à la Marche mondiale contre le travail des enfants, le Président Clinton avait dit qu'il demanderait au Congrès de faire des États-Unis le premier donateur de l'IPEC.

*Pour tout renseignement, s'adresser au Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), tél. 41-22-799 6486; fax 41-22-799 8771; e-mail: [ipec@ilo.org](mailto:ipec@ilo.org)*

### LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS EN INDE

▲ Pour améliorer la coordination des efforts déployés au sein de l'Organisation

### Activités organisées dans le monde entier par l'Organisation internationale du Travail ou avec son appui

des Nations Unies en vue d'éliminer le travail des enfants en Inde, un certain nombre de grandes institutions internationales (PNUD, Banque mondiale, UNICEF, FNUAP, UNIFEM, OMS, ONUSIDA, UNESCO et PNUCID) ont décidé, sous l'égide de l'OIT, de mettre en commun leurs ressources afin de collaborer avec les organisations non gouvernementales et le gouvernement, à la réalisation de projets relatifs au travail des enfants. Selon les statistiques gouvernementales de 1991, environ 200 millions d'enfants de 5 à 14 ans ne sont pas scolarisés en Inde. Les participants ont décidé de s'attaquer en premier lieu aux formes intolérables d'exploitation des enfants, à savoir le travail en conditions de servitude, le travail forcé, la prostitution et les travaux dangereux.

*Pour tout renseignement, s'adresser au Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), tél. 41-22-799 6486; fax 41-22-799 8771; e-mail: [ipec@ilo.org](mailto:ipec@ilo.org)*

### CRÉATION DE 250 000 EMPLOIS

▲ Au cours de ces cinq dernières années, le Programme de coopération technique du BIT pour le développement des petites et moyennes entreprises a généré 250 000 emplois. Le budget total de ce programme s'élève à environ 25 millions de dollars par an. Autre fait marquant dans ce domaine: l'adoption en 1998, de la recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises. A l'heure actuelle, 80% des emplois sont créés par des petites et moyennes entreprises.

*Pour tout renseignement s'adresser à M. Henriques, chef du Service du développement et de la gestion des entreprises (ENT/MAN), tél. 42-22-799 6857; fax 41-22-799 7978, e-mail: [entreprise@ilo.org](mailto:entreprise@ilo.org)*

### RELATIONS PROFESSIONNELLES EN ASIE

▲ La crise financière asiatique a démontré que la représentation des travailleurs et des employeurs, par le biais d'institutions solides et offrant un cadre propice au dialogue social, est utile pour rechercher des solutions permettant d'éviter les compressions d'effectif, garantissant que les coûts de la crise soient équitablement répartis et forger un consensus pour les réformes nécessaires. Avec le soutien du Japon, les équipes multidisciplinaires consultatives de la région asiatique ont conçu un programme destiné à aider les mandants de l'OIT à adapter leurs systèmes de relations professionnelles aux exigences de la mondialisation et aux difficultés posées par la crise et ses retombées. Au cours de ces derniers mois, ont été organisés en Inde, en Malaisie, au Pakistan, à Sri Lanka et au Viet Nam, des séminaires tripartites ayant pour but d'analyser la situation et de stimuler la réflexion politique à l'échelle nationale.

*Pour tout renseignement, s'adresser au Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, tél. 66-2-288 1234; fax 66-2-280 1735; e-mail: [bangkok@ilo.org](mailto:bangkok@ilo.org)*

### RELATIONS PROFESSIONNELLES EN AFRIQUE AUSTRALE

▲ Dans les pays d'Afrique australe, les relations professionnelles sont actuellement en pleine transformation. Selon une publication récente de l'Équipe consultative multidisciplinaire de l'OIT pour l'Afrique australe (*Industrial relations in Southern Africa: The challenge of change*), l'Afrique du Sud demeurera le moteur de la démocratisation du monde du travail et les pays de la région continueront à s'inspirer de la manière dont elle modèle à cette fin les institutions et les mécanismes des relations professionnelles. Cette étude montre en outre que, conformément à ce qui se passe dans le reste du monde, les gouvernements des pays d'Afrique australe interviennent de moins en moins dans ce domaine, laissant davantage le soin aux syndicats et aux employeurs de résoudre leurs problèmes entre eux. Le BIT remplit à cet égard le rôle de conseiller technique.

*Pour tout renseignement, s'adresser à Tayo Fashoyin, SAMAT, tél. 263-4-781 760; fax 263-4-759 372; e-mail: [harare@ilo.org](mailto:harare@ilo.org)*

## SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE SECTEUR INFORMEL

▲ Plus de la moitié de la population mondiale ne bénéficie d'aucune forme de sécurité sociale. Les travailleurs du secteur non structuré ne peuvent ou ne veulent renoncer à un pourcentage non négligeable de leurs revenus pour financer les prestations d'assurance sociale du secteur structuré, qui ne répondent pas à leurs besoins prioritaires. C'est pourquoi ces travailleurs doivent eux-mêmes créer des systèmes d'assurance maladie et de protection sociale qui soient adaptés à leurs besoins et à leurs possibilités financières. En outre, les gouvernements et les partenaires de la sécurité sociale doivent prendre des mesures pour étendre la protection à la totalité de la population. Telle est la thèse que défend Wouter van Ginneken, spécialiste de la sécurité sociale au BIT, dans un article à paraître prochainement dans la *Revue internationale de sécurité sociale*<sup>1</sup>.

En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, la proportion des travailleurs au bénéfice de la sécurité sociale se situe entre 5 et 10% et elle est en baisse. En Inde, par exemple, dans les années quatre-vingt-dix, pas plus de 10% des travailleurs étaient dans le secteur organisé contre plus de 13% dix ans plus tôt (*voir encadré*). En Amérique latine, le taux de couverture sociale se situe *grosso modo* entre 10 et 80% – il est généralement plus élevé dans les pays du Cône (Argentine, Chili, Uruguay) et plus faible en Amérique centrale.

Dans la plupart des pays en transition d'Europe centrale et orientale, ce taux varie entre 50 et 80%, alors que dans la plupart des pays développés, il atteint pratiquement 100%. En Asie de l'Est et du Sud-Est, il peut fluctuer de 10 à 100% et, jusqu'à récemment, il avait plutôt tendance à augmenter.

Si la couverture sociale est aussi faible dans les pays en développement, c'est que beaucoup de travailleurs du secteur non structuré ne peuvent ou ne veulent consacrer une part relativement importante de leurs revenus au financement de prestations de sécurité sociale qui ne répondent pas à leurs besoins prioritaires. En général, ces travailleurs accordent la priorité à des besoins immédiats tels que la santé et l'éducation, notamment parce que les mesures d'ajustement structurel ont réduit ou éliminé l'accès gratuit aux soins de



BIT

## SÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS LES INDIENS

▲ La sécurité sociale pour tous était l'une des grandes promesses faites par l'État indien à ses citoyens à la veille de l'indépendance. Pourtant, aujourd'hui encore, ce sont surtout les fonctionnaires de l'État et les travailleurs du secteur structuré, dont les effectifs diminuent de plus en plus, qui bénéficient de la sécurité sociale. On estime qu'au début des années quatre-vingt-dix, environ 10% seulement des 375 millions de travailleurs du pays étaient couverts par les régimes de sécurité sociale du secteur structuré. Dans un livre qui vient de paraître\*, Wouter van Ginneken, économiste au Département de la sécurité sociale du BIT, étudie la manière dont la protection sociale pourrait être étendue à tous les citoyens et en particulier aux catégories actuellement marginalisées comme les femmes et les travailleurs du secteur informel.

Dans la première partie de son livre, il démontre que, pour ce faire, une action énergique des groupements de défense des travailleurs, des associations et des ONG qui œuvrent dans le secteur informel est nécessaire. Dans la deuxième partie, il définit ce que pourrait être une démarche intégrée, considérant que la mise sur pied de régimes de sécurité sociale à l'échelle régionale constitue à cet égard une approche novatrice et fort prometteuse. Au nombre des réformes structurelles à réaliser, l'auteur estime qu'il conviendrait de créer une Agence nationale de l'assurance maladie, de garantir davantage de cohérence sur le plan administratif et d'associer les autorités locales, les employeurs, les syndicats et les ONG.

\* Social Security for All Indians, sous la direction de Wouter van Ginneken, Oxford University press, Delhi, Calcutta, Chiennai, Mumbai, 1998. ISBN 019564569 3. 425 roupies.

santé et à l'enseignement primaire. Pour ce qui est des pensions, ils préfèrent des assurances décès et invalidité à une assurance vieillesse. Qui plus est, l'accès aux régimes formels de sécurité sociale est limité par des restrictions d'ordre juridique et des blocages administratifs.

De ce fait, diverses catégories de travailleurs hors secteur structuré ont mis sur pied des régimes conformes à leurs exigences propres et à leur capacité de cotisation. Ainsi, au cours de ces dix dernières années, beaucoup de régimes offrant une couverture complète, qui sont autofinancés, et souvent autogérés, ont vu le jour dans le secteur informel. Des organisations du type ONG ou coopératives, qui connaissent bien les besoins et les priorités particulières des travailleurs de ce secteur, ont imaginé des solutions et conçu des institutions dans une optique fort différente de celle des gouvernements.

## Assurance maladie

Pour les travailleurs du secteur informel, la protection contre le risque de maladie est le besoin le plus pressant. Les régimes d'assurance maladie autofinancés qui existent dans certains pays en développement reflètent différentes priorités. En Inde, celui de l'Association des femmes indépendantes (SEWA) assure essentiellement les frais d'hospitalisation et s'inscrit dans un régime global de sécurité sociale qui couvre également le décès, l'incapacité et la maternité ainsi que la perte de domicile et de patrimoine. En Chine, l'assurance maladie rurale, qui couvre à la fois les soins de santé primaires et les soins hospitaliers, est financée par des cotisations privées et publiques. A Dar es-Salaam, capitale de la Tanzanie, le régime UMASIDA, qui couvre environ 1 500 travailleurs du secteur informel et 4 500 membres de leur famille, est suffisamment développé pour devenir une organisation professionnelle offrant un accès aux soins de santé primaires ainsi qu'à certains soins secondaires (examens médicaux) et tertiaires (traitements en hôpital). □

<sup>1</sup> Wouter van Ginneken, «Sécurité sociale pour le secteur informel: un nouveau défi pour les pays en développement», *Revue internationale de sécurité sociale*, 1/99.



## Nouveau rapport

(Suite de la page 25)

### Une nouvelle approche

# Un projet INDISCO pour aider les indigènes des Philippines

Au mois de novembre, dans le cadre de son programme INDISCO<sup>1</sup>, le BIT a organisé dans le sud des Philippines, un grand rassemblement de représentants de peuples indigènes, de donateurs, du gouvernement, d'ONG et du milieu universitaire. Les indigènes étaient des participants à des projets INDISCO de l'Inde, des Philippines, de la Thaïlande et du Viet Nam. L'objectif était de réfléchir à la nécessité d'intégrer le savoir indigène dans le processus de développement afin de favoriser la participation des peuples concernés au développement local et de mieux adapter la coopération technique aux impératifs culturels.

Cette rencontre a été pour les différents protagonistes l'occasion d'échanger leurs vues et de mettre en commun leurs expériences. Ils ont décidé de créer des centres communautaires du savoir indigène qui non seulement seront des dépositaires de ce savoir mais qui serviront également de centres de formation et de banques de données.

Le programme INDISCO est un programme interrégional du BIT créé en 1993 pour améliorer la situation socio-économique des populations indigènes et tribales par la promotion des coopératives et autres organisations d'auto-assistance. Pour ce faire, il offre des services d'appui fondés sur des méthodes efficaces qui peuvent être aisément reproduites dans des contextes différents.

Aux Philippines, l'INDISCO met actuellement à l'épreuve une approche nouvelle qui consiste à confier la gestion de ses dix projets aux communautés elles-mêmes par l'intermédiaire d'organisations de base. Ce sont ces organisations qui président à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de leurs projets, l'INDISCO se bornant à superviser les opérations et à fournir un appui administratif et financier



Site du projet INDISCO dans la province de Bukidnon, île de Mindanao, Philippines. L'équipe d'INDISCO Viet Nam rencontre les chefs coutumiers de Matigsalog.

ainsi que, selon les besoins, une assistance technique.

Par exemple, une communauté de pêcheurs de Tawi-Tawi, une île particulièrement éloignée, qui avait constaté un alarmant déclin des stocks d'abalones dans sa zone de pêche, a lancé, avec l'aide de l'INDISCO, un programme de formation sur la culture et la conservation de cette ressource vitale. Elle a constitué une organisation de base qui a mis à contribution des océanologues locaux et les agences gouvernementales compétentes.

Cet exemple reflète deux des six composantes de l'INDISCO: protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles et création d'activités rémunératrices. Les autres composantes sont le renforcement des capacités, l'appui institutionnel, la préservation et la promotion de la culture indigène ainsi que l'amélioration de la condition de la femme. Bien que chaque projet regroupe toutes les composantes, l'accent peut être mis sur l'une ou l'autre, en fonction des besoins de telle ou telle communauté. Des évaluations tripartites ont confirmé le bien-fondé de cette démarche.

L'action de l'OIT auprès des peuples indigènes remonte à 1920. La première convention sur les droits des peuples indigènes, adoptée en 1957, a été remplacée en 1989 par la convention n° 169, que les Philippines devraient ratifier prochainement.

<sup>1</sup> INDISCO est un acronyme anglais qui signifie Programme interrégional d'appui aux populations indigènes et tribales par le développement d'organisations de type coopératif et associatif.

### YVON CHOTARD (1921-1998)

Yvon Chotard, représentant du gouvernement français au Conseil d'administration du BIT, est décédé le 12 novembre 1998, à l'âge de 77 ans. Né en 1921 à La Madeleine, en France, il a assumé de hautes charges dont celles de président du CA et 1991-92 et 1995-96, de président du Centre chrétien des patrons et dirigeants d'entreprises français (CFPC) de 1965 à 1970 et de président de la commission sociale et vice-président du Conseil national du patronat français (CNPF) de 1972 à 1986. Dans une notice nécrologique, le BIT rend hommage à M. Chotard en ces termes: «Il laissera le souvenir d'un homme exceptionnellement doué qui a donné ses lettres de noblesse au travail de ceux qui sont au service



Jacques Maillard

de l'humanité, du développement et du progrès social, le souvenir d'un chef charismatique et sage, ouvert, humain et chaleureux» (document du BIT, GB.273/14/6, 16/11/98)

La flexibilité du marché du travail, la nouvelle «Encyclopédie de sécurité et de santé au travail» et la crise asiatique ont retenu l'attention des journaux

✓ **La flexibilité du marché du travail accroît la productivité dans les industries de la construction mécanique et de l'électronique, mais représente un défi pour les travailleurs**  
(Communiqué de presse BIT/98/37)

**JOURNAL OF COMMERCE**  
(28 oct. 1998, États-Unis)

### United States leads way in adding technical jobs

GENEVA – Communications and information technology has spurred the machinery, electrical and electronic industries and added more than 4.5 million jobs worldwide since 1980, an industry study said.

(...) The study by the Geneva based International Labour Organization points out that factors have helped in the revitalization of the U.S. electronics industry.

**FINANCIAL TIMES**

(28 oct. 1998, Royaume-Uni)

### Flexible practices boosting machine jobs

Flexible labour practices have helped machinery manufacturers in rich nations to boost competitiveness and increase employment, according to a study by the International Labour Organization (ILO). But workers have paid a price in higher job instability and more inconvenient working hours, including night work, weekend work and long shifts, "with unwelcome consequences for the personal lives of many employees". (...)

**Het Financieele Dagblad**

(31 oct.-2 nov. 1998, Pays-Bas)

Rapport Internationale Arbeidsorganisatie

### 'Flexibiliteit zet werknemers onder druk'

GENEVE (ips) – Flexibiliteit heeft zware gevolgen voor de werknemers van bedrijven actief in de productie van machines, elektrische toestellen en elektronica. De werknemers vrezen voor het behoud van hun job en krijgen af te rekenen met sociale implicaties. Dat stelt de Internationale Arbeidsorganisatie (ILO) in een nieuw rapport. De ILO onderzoekt de gevolgen van de flexibelere arbeidspraktijken op de productieprocessen. (...)

**THE WALL STREET JOURNAL.**

(1<sup>er</sup> déc. 1998, États-Unis)

### Work Week

#### A Special News Report About Life On the Job – and Trends Taking Shape There

THE CHECKOFF: The International Labour Organization, a United Nations affiliate, lists jet lag as an occupational hazard for business travellers...

**الوطن**  
AL WATAN

(2 nov. 1998, Koweït)

ILO: Labour Market Flexibility Boosts Productivity in Machinery/Electronics Sector but Poses Challenges for the Work Force

الابقاء على المنافسة من طريق المرونة الأكبر وكلفة أقل القوة الدافعة لسوق الصناعة

منظمة العمل: مرونة سوق العمل تعزز قوة الإنتاج في قطاع صناعة الآلات والأجهزة الكهربائية والإلكترونية ولكنها تعرقل القوة العاملة

✓ **La nouvelle Encyclopédie dresse la liste des principaux risques professionnels au niveau mondial**

(Communiqué de presse BIT/98/39)

**el Adelanto**

SALAMANCA

(15 nov. 1998, Salamanque, Espagne)

### El progreso no consigue evitar los riesgos laborales

GINEBRA – Los trabajadores siguen expuestos a importantes riesgos profesionales en todo el mundo. Esta es una de las conclusiones que se recoge en la nueva edición de la Enciclopedia sobre seguridad y salud en el trabajo, editada por la Organización Internacional del Trabajo. (...)



## LA NACIÓN

(6 déc. 1998, Uruguay)

### Las amenazas a la salud de los trabajadores

Según la OIT, las quemaduras, las enfermedades respiratorias y la desacomodación horaria por viajes son trastornos frecuentes.



**Le Conseil d'administration met en place le suivi de la Déclaration du BIT sur les droits fondamentaux de l'homme**

(Communiqué de presse BIT/98/40)

## LE FIGARO

premier quotidien national français

(20 nov. 1998, France)

### Droits sociaux: le calendrier du BIT

Le conseil d'administration a adopté la procédure qui permettra, dès 1999, de donner un suivi pratique à la Déclaration de principes et de droits fondamentaux

GENÈVE – «Sous peine de perdre toute crédibilité, il faut mettre en place le plus vite possible les moyens de donner une suite à un texte aussi important pour l'Organisation et les valeurs qu'elle défend.»

Devant le dernier Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail qu'il présidait, Michel Hansenne, qui laissera sa place de Directeur général en mars 1999 au Chilien Juan Somavía, a obtenu gain de cause. La Déclaration de principes et de droits fondamentaux adoptée en juin dernier pourra ainsi rapidement trouver des moyens d'application. (...)

## DAILY LABOR REPORT

(20 nov. 1998, États-Unis)

### ILO adopts action program on Declaration follow-up

GENEVA – The International Labour Organization has approved steps to implement its recently adopted *Declaration on fundamental principles and rights at work* at the meeting of its governing board, which is scheduled to wrap up Nov. 20.

The Governing Body agreed to publish annual reviews of countries which have not yet ratified relevant ILO core principle conventions. The reviews of these countries' efforts to adhere to the principles will be drawn up starting in 1999, with the first global report – covering the freedom of association – to be published in the year 2000. The reviews will be used to pressure governments into adhering to the four core labour rights set out under the Declaration. Subsequent global reports covering forced labour, equality of treatment for all workers, and child labour will be drawn up in 2001, 2002 and 2003, respectively. (...)



**La liberté syndicale n'est pas encore une réalité dans une grande partie de l'Asie de l'Est et du Sud-Est**

(Communiqué de presse BIT/98/41)

## FINANCIAL TIMES

(25 nov. 1998, Royaume-Uni)

### Union rights "elusive" in much of Asia, says ILO

The right of workers to form trade unions without the prior permission of the state remains "elusive" in much of East and South-East Asia,

according to the International Labour Office in a report from its committee on freedom of association. (...)

## BUSINESS DAY

(25 nov. 1998, Thaïlande)

### Industrial relations improving

The International Labour Office (ILO) yesterday said Asia was at a critical juncture in protecting workers rights, with Indonesia making significant gains but Myanmar remaining a "basket case". (...)

## THE NATION

THAILAND'S INDEPENDENT NEWSPAPER

(25 nov. 1998, Thaïlande)

### ILO stresses labour rights amid crisis

The ongoing economic crisis in the region has highlighted the need for countries to have freedom of association and for workers to have the right to join labour organizations, a senior International Labour Organization official said yesterday.

William Simpson, Director of technical cooperation for the ILO secretariat in East Asia, said that presence of better social and labour institutions would have lessened the impact of the crushing recession in many countries. (...)

## Nikkeiren Times

(3 déc. 1998, Japon)

**Freedom of association remains elusive in East and South-East Asia,**

結社の自由に消極的  
東・東南アジア ILO が指摘



**L'état de santé du marché asiatique du travail s'aggrave**

(Communiqué de presse BIT/98/42)

## HONG KONG Standard

(2 déc. 1998, Hong-kong, Chine)

### ILO urges insurance safety net

The International Labour Organization has urged Hong Kong to introduce an insurance scheme as it predicts higher unemployment whole of next year.



Visiting ILO chief economist Eddie Lee warned that deepening economic and social troubles in the region were unlikely to be reversed in the near future and urged governments and policy makers to take unprecedented and long-term measures.

He said millions of workers in Southeast and East Asia, about 75,000 in Hong Kong, have lost their jobs as a result of the financial turmoil.

## Bangkok Post

(13 déc. 1998, Thaïlande)

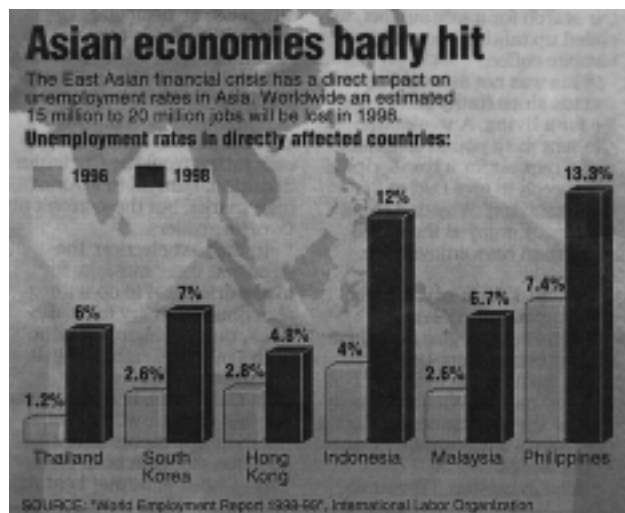
### Asia in need of a new social contract

Eddy Lee, director of studies at the International Labour Organization, is author of the just released book, "The Asian Financial Crisis: The Challenge for Social Policy" (December 1998). The financial crisis in Asia has had devastating social consequences. Massive job losses have occurred, resulting in at least a three-fold increase in unemployment in Indonesia, South Korea and Thailand since last year. More recently, unemployment has also begun to increase sharply in Hong Kong, Malaysia and Singapore.

says the ILO

## HOUR

(17 nov. 1998, États-Unis)



## The New York Times

(3 déc. 1998, États-Unis)

### Grim assessment by U.N. of economic slide in Asia

HONG KONG, Dec. 2 – The social costs of the Asian economic crisis are far higher than initial estimates and are “dramatically worsening”, according to a report here on Tuesday by the International Labour

Organization, a United Nations agency.

The ILO said the economic collapse had resulted in a combustible mixture of soaring unemployment, spreading poverty and dashed expectations. The lack of social welfare programmes made the hardest-hit countries, like Indonesia, “fertile ground for breeding social unrest”. (...)

## Herald INTERNATIONAL Tribune

(2 déc. 1998)

### Risk of social crisis rising in Asia, UN agency finds

HONG KONG – While some upbeat forecasters are saying the Asian economic crisis has bottomed out, an agency of the United Nations said Tuesday that the region’s social crisis was far from over and was likely to get worse.

The International Labour Office, the secretariat of the International Labour Organization, said in a report released here that the lack of unemployment benefits in the region had inflicted unnecessary suffering and hardship and called for fundamental changes to provide a social safety net. (...)

## THE ASIAN WALL STREET JOURNAL.

(2 déc. 1998)

### Weaving Asia’s Social Safety Net

*The Asian Wall Street Journal*, New York,  
by Eddy Lee

Asia needs a strategy for social stabilization as much as financial stabilization. And among the range of options, the emergency provision of unemployment insurance is probably the single most affordable, relevant and appropriate measure to help Asians come to terms with the crisis. (...)

## Le Monde

(3 déc. 1998, France)

### Le Bureau international du Travail propose à l’Asie «un nouveau contrat social»

*Les conséquences de la crise s’alourdissent*

BANGKOK – «Les retombées sociales» de la crise en Asie de l’Est «sont beaucoup plus graves que prévu et pourraient empirer», estime, dans une étude publiée mercredi 2 décembre, le Bureau international du Travail (BIT), qui propose notamment «la création d’une assurance-chômage en faveur des nouveaux chômeurs dont les effectifs ne cessent d’augmenter». Constatant que «l’aggravation des problèmes économiques et sociaux de la région n’est pas près de s’inverser, le BIT enjoint aux gouvernements et aux décideurs de prendre des mesures sans précédents». (...)

# Médiathèque

## A lire

■ **The Asian financial crisis: The challenge for social policy.** Eddy Lee. BIT, Genève. ISBN 92-2-110850-3. Prix: 20 francs suisses



Quelles sont les conséquences sociales de la crise financière asiatique et comment y remédier? Statistiques à l'appui, l'auteur décrit la montée en flèche du chômage et ses répercussions dans les pays les plus durement touchés (République de Corée, Thaïlande et Indonésie). Il démontre que les systèmes de protection sociale rudimentaires de ces pays, ont été, à des degrés divers, débordés par l'ampleur de la catastrophe. Il faut élaborer un nouveau contrat social, fondé sur le plein respect des droits fondamentaux des travailleurs, sur les principes de la démocratie et sur une protection sociale digne de ce nom.

Les principes d'action proposés intéresseront non seulement les pays asiatiques touchés par la crise mais aussi d'autres économies émergentes en proie à des difficultés analogues, alors que s'installe la mondialisation économique et financière.

■ **Social exclusion: an ILO perspective.** Sous la direction de José B. Figueiredo et Arjan de Haan. Institut international d'études sociales, Série de recherche n° 111, BIT, Genève. ISBN 92-9014-577-3. Prix: 20 francs suisses.

La mondialisation des relations économiques pose des défis inédits aux décideurs nationaux et internationaux. Les questions sociales doivent être traitées dans un esprit nouveau tenant compte de cette mondialisation et de l'interpénétration de l'économique et du social.

Cet ouvrage aborde les questions qui sont au cœur du débat sur l'exclusion sociale à travers des textes rédigés par des universitaires, des professionnels du BIT et des praticiens d'autres organismes régionaux et internationaux.

■ **Le secteur informel en Afrique face aux contraintes légales et institutionnelles,** C. Maldonado et autres auteurs, BIT, Genève, 1999. ISBN 92-2-206531-X. Prix: 30 francs suisses.

Dans les villes africaines, deux personnes sur trois en moyenne vivent du secteur informel. C'est dire la place qu'occupe ce secteur dans la vie économique et sociale. Faut-il l'obliger à «rentrer dans le rang» ou, au contraire, se garder de toute intervention de peur d'en briser la dynamique?

Pour tenter d'y voir plus clair, le BIT a fait réaliser dans huit pays africains (Bénin, Burundi, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Ouganda, République unie de Tanzanie, Tunisie, Zambie), des enquêtes qui ont permis de déterminer le degré de respect de la loi dans le secteur informel, les effets d'une «légalisation» éventuelle sur la rentabilité ou même la viabilité des entreprises informelles et les bénéfices que celles-ci pourraient tirer d'une telle légalisation.

Les conclusions qui se dégagent des résultats de ces enquêtes aboutissent à une série de propositions dont l'application devrait permettre une exploitation optimale des potentialités du secteur informel.

■ **Les initiatives volontaires ayant une incidence sur la formation et l'éducation en matière de sécurité, de santé et d'environnement dans les industries chimiques.** Programme des activités sectorielles, BIT, Genève, 1998. ISBN 92-2-211352-7. Prix: 15,50 francs suisses.

Ce rapport a été préparé pour servir de base aux échanges de vues des participants à la Réunion tripartite sur les initiatives volontaires ayant une incidence sur la



formation et l'éducation en matière de sécurité, de santé et d'environnement dans les industries chimiques ainsi qu'à l'adoption de conclusions comprenant des directives et des propositions d'action future.

## A voir

### «La pratique de l'information: l'exemple du BIT»

Une vidéocassette éditée pour la bibliothèque du BIT  
21 minutes – PAL

Le BIT abrite une documentation unique au monde concernant le travail. Mais de nombreuses personnes ignorent que les produits et les services d'information du BIT sont disponibles partout dans le monde. En 21 minutes, cette vidéocassette passe en revue un large éventail de services comme le site Internet du BIT, la bibliothèque du BIT et le réseau de centres de documentation du siège et des bureaux extérieurs, les publications du BIT, les bases de données statistiques, législatives et bibliographiques, etc. Le film présente ensuite les nombreux types d'utilisateurs, dans différents lieux de travail, les ministères, les entreprises multinationales, les syndicats, les universités, et illustre comment le BIT a pu aider chacun d'eux à trouver les informations qu'il lui fallait. Chacun de ces utilisateurs a découvert que l'information recherchée peut parfois être obtenue au téléphone ou par courrier électronique.

Les bibliothèques, les centres de recherche, les gouvernements et les institutions concernées par les questions de travail peuvent obtenir cette vidéocassette gratuitement. S'adresser à la Bibliothèque du BIT, Bureau International du Travail, CH-1211 Genève 22 (Suisse) (Fax 41 22 799.65.16; e-mail: [bibl@ilo.org](mailto:bibl@ilo.org)) en n'oubliant pas de mentionner le nom de l'organisation, l'adresse et le type d'institution (gouvernement, syndicat, etc.).

Existe en anglais, français et espagnol.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Tél. (+4122) 799-7301; fax (+4122) 799-6938.

■ *Revue internationale du Travail* – les deux derniers numéros du Volume 137 (1998)

### Numéro 3

Ce numéro s'ouvre sur deux courts articles reflétant un débat indirect entre juristes et économistes sur les arguments économiques en faveur de «l'ingérence» des syndicats et de la réglementation dans les marchés du travail. Considérant les intérêts distincts de ceux qui jouissent d'emplois réguliers et protégés et de ceux qui en sont privés, le juriste est amené à examiner de plus près les arguments économiques et à rechercher des moyens d'accroître la solidarité. L'économiste démontre qu'il n'est pas possible d'imputer aux syndicats la responsabilité de mauvais résultats en matière d'emploi ou du creusement des inégalités. Ce dialogue a au moins le mérite de faire apparaître une vaste convergence d'idées et la réaffirmation du rôle essentiel que remplissent les syndicats dans la défense des objectifs sociaux.

Le troisième article consiste en une évaluation de l'impact des politiques actives du marché du travail – formation, travaux d'intérêts publics, aides financières et aide à la création d'emplois indépendants – en Hongrie et en Pologne. Les résultats de cette étude ont déjà servi à améliorer les politiques de l'emploi des deux pays considérés. Ils sont publiés ici pour leur valeur méthodologique et pour les leçons qui peuvent en être tirées et qui pourraient être profitables à d'autres pays.

Le rôle des ateliers protégés garantissant un emploi productif aux personnes handicapées est rarement étudié. L'auteur de cet article présente les résultats d'une étude entreprise pour le BIT sur les diverses formes que prend le travail protégé d'un pays ou d'une région à l'autre. Qu'il ait un objectif thérapeutique ou qu'il se rapproche davantage de l'emploi «normal», le travail protégé offre, d'un point de vue social, l'important avantage de permettre à des personnes victimes d'exclusion de participer à la vie économique, de percevoir un revenu et d'améliorer leur statut.

On mentionne souvent, comme principal obstacle à l'amélioration des conditions de travail dans les petites entreprises, la difficulté de contrôler ces conditions. Il est donc bon de signaler toute méthode novatrice permettant de surmonter cet obstacle. Les auteurs de ce dernier article expliquent ici comment les délégués des travailleurs participent au contrôle de santé et de sécurité dans les petites entreprises de Suède et dressent le bilan de cette méthode. Pour d'autres pays, l'idée la plus importante est peut-être que les syndicats, en prenant l'ini-

tiative d'offrir des services permettant d'améliorer la santé et la sécurité dans les petites entreprises, pourraient retrouver un certain dynamisme et regagner le terrain perdu.

La première des deux *perspectives* de ce numéro explique le fonctionnement des mécanismes de contrôle de l'OIT, illustré par le cas particulier du travail forcé au Myanmar. L'auteur décrit la nature des instruments à la disposition de l'OIT et les procédures que celle-ci met graduellement en œuvre dans le cas de non-respect persistant d'une convention; il présente ensuite les preuves de violation mises en évidence par la commission d'enquête ainsi que ses recommandations et la réponse du gouvernement. La seconde *perspective* présente les objectifs et le contenu de cette publication majeure du BIT qu'est l'imposante quatrième édition de l'Encyclopédie de sécurité et de santé au travail, (en quatre volumes ou sur CD-ROM). Cet ouvrage multidisciplinaire renferme une immense quantité d'information que chacun ou presque consultera avec intérêt. Produits chimiques dangereux, maladies, accidents, questions éthiques, problèmes sociaux, gestion – il pratiquement impossible d'imaginer un seul sujet qui n'ait été traité par le millier d'auteurs mis à contribution, tous experts dans leur discipline.

Enfin, ce numéro s'achève avec la présentation de livres et de notices bibliographiques portant sur des sujets aussi divers que l'éducation et la formation, la restructuration des entreprises, les migrations, les nouvelles formes d'organisation du travail, les violations des droits syndicaux, la réforme de la protection sociale, la santé et la sécurité, le syndicalisme radical et le racisme. Sont également présentées les publications du BIT sur le sida et le travail, le travail des enfants, l'éducation ouvrière et les normes internationales du travail, les conventions maritimes de l'OIT, la sécurité et la santé dans la foresterie, l'industrie du sexe, la violence au travail, l'ergonomie et l'organisation du travail ainsi que l'emploi.

### Numéro 4

Si le droit de grève n'est pas explicitement inscrit dans les conventions et recommandations de l'OIT, celle-ci ne le méconnaît pas pour autant. Bien au contraire. Au fil des ans, les organes de contrôle de l'application des normes ont instruit une multitude de plaintes concernant la restriction du droit de grève. Ce faisant, ils ont défini de manière très stricte les cas dans lesquels ce droit pouvait être légitimement restreint. Il s'ensuit donc qu'il doit être respecté dans tous les autres cas. Dans la pratique, cette jurisprudence a une très grande portée. Elle est pourtant insuffisamment connue et comprise, lacune que cette livraison de la *Revue* se propose de combler.

La synthèse des principes de l'OIT relatifs au droit de grève, qui est présentée ici, est le résultat d'une analyse minutieuse de la volumineuse jurisprudence constituée par les décisions de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations ainsi que du Comité de la liberté syndicale. Ce très utile document de référence a été réalisé par trois fonctionnaires du Département des normes internationales du travail du BIT.

Aux Etats-Unis, l'aide à l'ajustement commercial est accordée depuis 1962 aux travailleurs licenciés à la suite de la décision prise par le gouvernement d'abaisser les barrières commerciales. Dans l'optique de l'économie de bien-être, une telle aide dédommage ceux dont la situation s'est dégradée par suite d'un changement de politique allant dans l'intérêt de l'ensemble du corps social. Compte tenu des énormes difficultés auxquelles se heurtent de nombreux gouvernements pour financer la protection sociale universelle, il se pourrait fort bien que certains envisagent eux aussi d'instituer une aide ciblée à l'ajustement commercial. C'est pourquoi, il n'est pas inutile de chercher à connaître les avantages – et les inconvénients – d'un dispositif qui fonctionne déjà depuis longtemps.

Dans les pays où l'apprentissage est largement répandu, le taux de chômage des jeunes est en général inférieur à celui des adultes. En Suisse, 60% des jeunes passent par le système d'apprentissage dual avant d'accéder à l'emploi à temps plein. Le succès patent des systèmes d'apprentissage qui associent formation scolaire et formation en entreprise suscite l'intérêt de pays ayant un fort taux de chômage des jeunes et des organisations qui appuient les réformes de l'enseignement dans les pays à faible revenu. Des idées qui peuvent être utiles.

La rubrique *Livres* de ce numéro est d'une grande diversité: un ouvrage sur la discrimination fondée sur le sexe dans les systèmes de santé au travail, des arguments supplémentaires contre l'hypothèse de la fin du travail, une histoire du travail en France, une étude sur l'avenir des systèmes européens de protection sociale et le compte rendu intégral d'un colloque interdisciplinaire sur l'avenir du travail, qui avait fait l'objet d'un numéro spécial de la *Revue internationale du travail* (volume 135, n° 6). Les publications récentes du BIT qui sont présentées ici portent sur les conditions de travail dans la confection, la ségrégation professionnelle entre les sexes dans les pays nordiques, l'exclusion sociale, la lutte contre la pauvreté, la crise financière en Asie, la formation à la gestion et l'emploi urbain.

Ce numéro s'achève avec l'index du volume 137, présenté dans l'ordre chronologique, par auteur et par sujet.



# forum des entreprises

# 99

## Nouveaux défis et nouvelles opportunités pour le monde du travail

Après la réussite du Forum des entreprises 96, l'OIT, plus que jamais, est convaincue que progrès social et compétitivité des entreprises sont non seulement compatibles, mais aussi solidaires. La mondialisation en cours pose de nouveaux défis et offre de nouvelles opportunités au monde du travail qui appellent une réflexion approfondie. Une chose est certaine: il faut situer tant l'entreprise que l'être humain au centre de toute activité économique. La mondialisation amène un *Nouvel Esprit d'Entreprise* favorable au développement d'une approche de la compétitivité de l'entreprise reposant sur certaines valeurs. Le Forum des entreprises 99 présentera les idées les plus récentes de protagonistes du développement de l'entreprise.

Bureau international du Travail  
Genève, 5-6 novembre 1999

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Département du développement des entreprises  
et des coopératives de l'OIT,  
4, route des Morillons,  
CH-1211 Genève 22  
Suisse  
Tél: +4122/799-6862  
Fax: +4122/799-7978  
E-mail: [entforum@ilo.org](mailto:entforum@ilo.org)  
<http://www.ilo.org/entreprise>